



**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement du Québec**

sur

**Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des
ressources naturelles sur la nappe phréatique,
notamment ceux liés à
l'exploration et à l'exploitation gazière**

par

le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

18 juin 2013

Mise en contexte

C'est à titre de maire, mais également de président du conseil de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine que je sou mets à votre attention le point de vue du conseil en regard du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à savoir identifier les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et à l'exploitation gazière sur notre territoire.

Il ne m'apparaît pas utile d'énumérer ici les rôles et responsabilités traditionnellement dévolus aux institutions municipales, liés pour l'essentiel à la dispensation de services à la propriété ou aux citoyens. Il me semble plutôt pertinent d'insister sur la mission plus large que reconnaissent les citoyens à l'institution municipale, c'est-à-dire d'agir comme garante d'un milieu de vie de qualité et garante également d'un cadre de vie socio-économique dynamique. C'est en ce sens que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, vu notre contexte d'insularité et l'éloignement des instances gouvernementales et régionales, est appelée à jouer rôle actif et particulier en assumant un leadership au sein de différentes tables ou comités de travail, comme la Commission consultative sur les transports touchant les liens avec le continent, la Commission consultative sur les enjeux énergétiques, la table de concertation sur les hydrocarbures, le Forum intersectoriel sur les ressources du territoire, et puis plus récemment, la Table de concertation sur l'Assurance-Emploi, et bien d'autres encore. C'est sur cette double responsabilité portant à la fois sur le milieu et le cadre de vie que vont surtout reposer les points de vue et préoccupations dont nous souhaitons vous faire part.

Vous comprendrez qu'à défaut d'un projet précis, sauf celui du forage potentiel d'un puits par la société Gastem, visant à déterminer la présence de gaz naturel sur notre territoire, nous considérons comme vaste le mandat qui vous est confié et couvrant l'ensemble des ressources naturelles. Nous ne croyons donc pas, considérant le délai qui vous est accordé, que ce mandat permettra de répondre adéquatement et de façon précise à toutes les questions ou préoccupations légitimes pouvant être soulevées à l'égard des possibles impacts qu'entraînerait l'exploitation de l'une ou de l'autre des ressources naturelles présentes sur notre territoire. C'est pourquoi nous nous limiterons à un bref survol de ces ressources et de leur rapport à l'eau pour ensuite nous attarder davantage aux considérations liées au projet d'exploration gazière.

L'exploitation de ressources naturelles en regard des eaux souterraines

Le gravier, le grès et le sable

L'exploitation du gravier et du grès rouge se fait sur les noyaux rocheux et habituellement en amont des aires d'alimentation en eau potable. Il s'avère donc important de contrôler l'implantation de ces carrières dans ou à proximité des zones de recharge des puits municipaux.

En effet, l'enlèvement de la couche végétale combiné à l'excavation du terrain crée un chemin préférentiel pour tout type de contaminant de surface qui pourrait se retrouver au sein d'une carrière. Il est donc nécessaire de maintenir une distance sécuritaire entre la localisation d'une carrière, la zone de recharge et l'emplacement d'un puits.

L'exploitation du sable, parce qu'effectuée en milieu dunaire, se pratique à l'extérieur de la grande majorité des zones de prélèvement d'eau potable, lesquelles sont localisées sur les noyaux rocheux. Néanmoins, cette exploitation est susceptible d'entraîner des effets négatifs sur les quelques petits puits privés situés en zone dunaire.

La forêt

La forêt couvre aujourd'hui 23 % du territoire, alors qu'elle s'étendait sur 26 % en 1967 et 17 % en 1982. Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (précurseur de l'actuel ministère des Ressources naturelles) a instauré en 1988 un programme de reboisement, repris par la suite par la MRC et l'Agglomération, qui a permis de retrouver aujourd'hui une couverture forestière significative. Ce couvert forestier permettant la rétention d'eau et la recharge de la nappe phréatique en réduisant le ruissellement et l'évaporation, il est indéniable qu'une exploitation industrielle de la ressource forestière irait à l'encontre d'une protection de l'eau souterraine et plus encore si elle se pratiquait dans les aires d'alimentation des puits municipaux ou privés. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de reboisement massif des aires dénudées et autres zones d'intérêt, surtout dans les secteurs alimentant les puits d'eau potable.

Les mines

L'exploitation d'une mine, souterraine ou à ciel ouvert, peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau souterraine environnante, un peu de la même façon que peut entraîner l'exploitation des carrières ou sablières. Il est donc important d'interdire l'implantation de mines dans les aires d'alimentation des puits, tant municipaux que privés. À part le sel, exploité depuis 1982 par Mines Seleine, suite à des consultations publiques tenues par le Conseil consultatif de l'environnement – un peu l'ancêtre du BAPE –, les seuls minéraux connus sont la silice, le manganèse et la potasse, des minéraux qui, pour le moment, ne semblent pas représenter de potentiel exploitable ou, du moins, susciter un intérêt de la part de promoteurs.

Pour en revenir au sel, vu les profondeurs auxquelles est exploité le gisement, on n'a relevé jusqu'à ce jour aucun impact sur la nappe phréatique ou sur les puits individuels exploités sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île. Toutefois, son épandage sur le réseau routier de l'archipel pourrait à long terme constituer une source potentielle de contamination de la nappe souterraine, comme cela s'est produit, semble-t-il, à certains endroits. Ce risque devrait certes être éventuellement analysé plus en profondeur.

Le vent, le soleil et les vagues

Un mot rapide ici pour mentionner que l'exploitation potentielle de ces ressources renouvelables que sont le vent, le soleil ou les vagues ne devrait causer aucun souci en regard des nappes d'eau souterraines.

Le pétrole et le gaz

Bien qu'il y ait présomption de présence de pétrole en mer sur le site dit Old-Harry, situé à la frontière commune de Terre-Neuve et du Québec, l'éventualité tant d'un projet d'exploration que d'une éventuelle exploitation suscite une grande inquiétude¹ de la part de notre population. Et ces inquiétudes sont, à notre avis, fondées considérant les risques indéniables que ce projet entraîne à l'égard des ressources halieutiques dont dépend largement notre économie. Le présent mandat du Bureau d'audiences ne couvrant pas cette question, nous ne nous y attarderons pas.

Quant au gaz naturel, il n'est question, pour le moment, que du forage d'un seul puits exploratoire. Nous présumons que cet unique forage conventionnel ne devrait pas entraîner d'impacts d'une ampleur comparable à celle d'une éventuelle exploitation. Nous abordons toutefois cette phase exploratoire avec circonspection compte tenu de la vulnérabilité de nos nappes d'eau douce et de leur caractère irremplaçable. Nous sommes également préoccupés du fait que, selon notre compréhension, une découverte de gaz ou d'une ressource quelconque entraîne automatiquement le droit d'exploiter. Cet état de fait suscite de grandes préoccupations dans le milieu, non seulement eu égard à l'eau potable, mais également en raison des conséquences qu'entraînerait le développement d'une activité d'exploitation industrielle sur l'environnement et le patrimoine naturel.

Ces préoccupations tant à l'égard de l'exploitation gazière et pétrolière tant en milieu marin que terrestre sont une constante dans la démarche de concertation menée par l'Agglomération via la table de concertation sur les hydrocarbures depuis 2004. Cette table, dont le nom et le mandat ont évolué au fil des ans, regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques du milieu. Elle vise à favoriser la circulation de l'information, permettre le réseautage, faciliter la cohésion et, le cas échéant, l'élaboration de positions consensuelles sur les enjeux et les défis de développement liés aux hydrocarbures. (Voir en annexe 1)

L'eau souterraine

Bien qu'étant au cœur du sujet du présent BAPE, l'idée d'exploiter l'eau souterraine comme une ressource naturelle commercialisable ou encore l'utilisation de celle-ci à grande échelle dans un procédé industriel quelconque engendre d'importantes préoccupations. Il est évident qu'une installation de ce genre qui exploiterait l'eau souterraine aux environs de puits privés ou publics

¹ Dans le cadre d'un sondage maison réalisé auprès de la population de l'archipel et auquel ont participé 920 personnes, 73,2 % des répondants ont signifié être « totalement en désaccord ou assez en désaccord » au projet d'exploitation du gaz et 78,4 % opposés au projet d'exploitation du pétrole en mer.

réduirait leur capacité de production. Nous ne croyons donc pas souhaitable l'exploitation de l'eau à de telles fins.

Les eaux souterraines sont en effet la seule source d'approvisionnement en eau potable pour la population des Îles-de-la-Madeleine. Vitales, elles sont aussi considérées comme vulnérables au sens de la réglementation québécoise régissant l'exploitation de l'eau; ce caractère est d'ailleurs bien illustré par la disposition particulière prévue au Règlement sur le captage des eaux souterraines, chapitre Q-2, r.6, qui établit que « tout projet d'exploitation d'eaux souterraines sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine est subordonné à l'autorisation du ministre ».

De nombreuses recherches en hydrogéologie ont été menées aux îles au fil des ans et permettent à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de disposer aujourd'hui d'un portrait clair de ses sources actuelles en eau potable et des zones d'exploitation potentielles.

De plus, la Municipalité a pris de nombreuses initiatives visant la protection et la bonne utilisation de cette ressource depuis l'implantation des réseaux d'aqueduc. Cela va, de 1984 avec un premier inventaire de la consommation dans les usines de transformation des produits marins, à l'installation de compteurs d'eau auprès des gros consommateurs vers la fin des années 1980, à l'implantation de 12 puits au milieu des années 1990. Ont suivi en 2001, l'adoption d'un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau, suivie en 2002 d'une recherche par Madelin'Eau visant à établir un état de situation sur les eaux souterraines et à délimiter les aires d'alimentation de nos puits actuels ainsi qu'à déterminer les zones propices au forage de puits futurs. Toutes ces démarches visant à procurer à nos citoyens une eau de qualité tout en veillant à respecter les débits d'exploitation sécuritaires. On trouvera en annexe 2 un portrait plus détaillé de ces diverses interventions.

Au-delà des mesures, au fil des ans, c'est davantage au quotidien que s'exerce cette gestion prudente de la ressource-eau. Un suivi journalier est exercé auprès de chacune des stations de pompage : un système de télémétrie permet de vérifier les débits pompés, les niveaux d'eau dans les puits et les réservoirs, le bon fonctionnement des appareils. Des comparaisons avec les années, les mois, les jours précédents permettent de déceler toute anomalie et réagir au besoin. Des échantillons d'eau sont prélevés chaque semaine et transmis à un laboratoire pour analyse. Les réseaux sont drainés périodiquement, le tout selon les bonnes pratiques recommandées. Par ailleurs, la réglementation de zonage prévoit des dispositions spécifiques quant aux usages à l'intérieur des aires d'alimentation des puits tandis qu'un cadre réglementaire s'applique à l'utilisation de l'eau par les citoyens. (Voir en annexe 3 le descriptif de ces diverses mesures ou interventions).

Nos préoccupations et notre intérêt à l'égard de ce projet

Nos préoccupations et notre intérêt à l'égard de ce projet exploratoire sont de trois ordres, soit au plan environnemental, en fait plus précisément quant à l'eau potable, au plan socio-économique et enfin en regard de notre approvisionnement énergétique. Voyons donc tour à tour :

Sur le plan de la protection de la nappe phréatique

Compte tenu de ce que nous venons d'illustrer quant à la fragilité et à la gestion de l'eau potable, nul ne doit être étonné de la préoccupation de l'institution municipale en regard d'un possible impact sur la ressource-eau potable de toute activité humaine en surface ou de toute industrie ou exploitation des ressources naturelles, et entre autres, de l'exploration ou d'une éventuelle exploitation gazière. La prise de conscience face à la fragilité de cette ressource vulnérable et irremplaçable qu'est l'eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine déborde le cadre de l'institution municipale et est partagée par l'ensemble de la collectivité.

En ce sens, le conseil municipal partage entièrement les préoccupations qu'expriment ses citoyens face à une possible contamination de la ressource-eau par l'exploration ou par une éventuelle exploitation gazière. Compte tenu de la fragilité de cette ressource, aucun compromis ne peut nous apparaître acceptable. La science et la technique devront donc à cet égard contribuer à nous offrir toutes les garanties nécessaires avant que tout feu vert ne soit donné à un ou des forages. **Il nous apparaît parfaitement légitime d'exiger pour nous et pour les générations futures qu'on nous en convainque hors de tout doute.**

Au plan du développement socio-économique

L'économie de l'archipel repose principalement sur la pêche et le tourisme, deux industries particulièrement fragiles et étroitement dépendantes de la qualité de notre environnement terrestre et marin. Bien qu'à priori le forage d'un puits exploratoire ne puisse vraisemblablement représenter une menace à l'endroit de ces deux industries-moteurs de notre économie, une éventuelle exploitation gazière ne doit absolument pas se faire au détriment de celles-ci. C'est là un risque que nous refuserons de courir. **Là aussi, nous demandons que l'on nous convainque de l'absence d'un tel risque.**

Par ailleurs, à cette étape-ci, à défaut d'un projet concret dont nous ne connaissons ni les tenants et aboutissants, ni l'ampleur, ni les impacts, nous sommes en droit de nous poser deux questions : pouvons-nous aujourd'hui fermer la porte à un projet d'exploration en lequel certains voient l'ouverture d'une nouvelle voie de diversification d'une économie? D'autre part, et question plus importante encore, dans quelle mesure, cette ressource – pour le moment hypothétique – qu'est le gaz, peut-elle vraiment contribuer à enrichir concrètement notre communauté, à la fois par ses retombées collectives et par les emplois qu'elle pourrait créer pour nos travailleurs?

Sur le plan de notre approvisionnement énergétique

Les projets d'exploration de gaz naturel sur terre et de pétrole en mer ont ramené à l'avant-scène notre situation de totale dépendance à l'égard des énergies fossiles comme réponse à l'ensemble de nos besoins en électricité, en chauffage, en transport terrestre et maritime de même que pour la capture et la transformation des ressources halieutiques.

Cette situation de dépendance, l'opposition manifestée en 2005 par les citoyens de L'Île-d'Entrée à l'égard d'un projet éolien de 350kw envisagé par Hydro-Québec, ainsi que les débats entourant les projets de forage tant gazier que pétrolier ont motivé le conseil d'agglomération à prendre une part active dans le dossier énergétique. Ainsi, en 2007, le conseil a mandaté une commission afin de mener une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci a été tenue en mars et le rapport final déposé en juin 2007. Les trois commissaires y recommandaient alors à l'Agglomération de se porter maître d'œuvre du développement éolien en s'associant à Hydro-Québec dans la mise en place d'un projet expérimental de couplage éolien diesel et à moyen terme de se doter d'une stratégie énergétique. Le rapport faisait également état des critères d'acceptabilité sociale à prendre en compte quant à un projet de développement éolien. On trouvera copie de ce rapport en annexe 4.

C'est dans la foulée de ce rapport qu'un an plus tard, un comité consultatif sur l'éolien a été créé et œuvre depuis, en partenariat avec Hydro-Québec, à la définition d'un éventuel projet de couplage éolien diesel, à cette différence près que son mandat a été élargi à l'élaboration d'une stratégie énergétique et que son nom a été modifié pour Commission consultative sur les enjeux énergétiques. Une première étape de la réalisation de ce mandat sera franchie sous peu avec le dépôt d'un inventaire de notre consommation énergétique. De façon préliminaire, nous déposons aujourd'hui, en annexe 5 au présent document, des tableaux tirés de ce rapport, comparant notre consommation totale d'énergie primaire par habitant avec la moyenne québécoise, de même que les tonnes de CO₂ par habitant selon différents scénarios énergétiques, à l'horizon 2020. On y voit que la consommation totale d'énergie primaire per capita des Madelinots se compare à la moyenne québécoise, à cette différence près que notre consommation repose entièrement sur les énergies fossiles alors qu'au Québec, elle représente 55 % environ. Par ailleurs, on y constate que traduit en tonnes de CO₂ par habitant, la moyenne québécoise se situe à environ 11 tonnes tandis que celle des Îles avoisine les 20 tonnes. En ce qui a trait aux scénarios considérés, un raccordement au réseau hydroélectrique québécois permettrait au Madelinot moyen de consommer moins d'hydrocarbures que le Québécois moyen. De plus, ce scénario aurait pour effet de réduire nos émissions per capita de plus de 50 %, amenant ainsi en 2020, les Madelinots en deçà de la moyenne québécoise. Les scénarios transitoires de cogénération à partir de la biomasse, de même que celui d'une conversion de la centrale thermique au gaz naturel sont en cours d'élaboration. Nous vous transmettrons au lendemain du 2 juillet, jour de son dépôt au conseil d'agglomération, copie de ce rapport.

On comprend aisément, à la lumière de ces informations, que nous devons nous interroger, à la fois comme société et comme individus, sur notre dépendance à l'égard des énergies fossiles, de même que sur l'émission de gaz à effets de serre dont nous sommes ainsi les générateurs. Tôt ou tard, notre collectivité sera amenée à faire ou à endosser des choix quant à son approvisionnement énergétique : maintien de la centrale thermique, cogénération, remplacement par un câble sous-marin, utilisation d'une énergie alternative moins génératrice de GES ou recours à des énergies vertes.

En guise de conclusion

À cette étape-ci, celle de l'exploration gazière, le dilemme qui nous est posé comme société est le suivant : doit-on aller voir? Peut-on se permettre de ne pas aller voir? Et quels sont les risques réels que cette exploration implique? Bref, qu'implique le fait d'aller voir, ou celui de refuser d'aller voir? Dilemme d'autant plus déchirant que la logique actuelle soutenant l'encadrement de l'exploitation des ressources naturelles, dont les hydrocarbures, laisse peu de place à une participation des collectivités aux décisions qui affectent par la suite leur environnement naturel, leur cadre de vie, leur devenir socio-économique. C'est en sens qu'il nous apparaît nécessaire de dissocier de façon étanche la phase exploratoire de la phase subséquente d'exploitation. L'exercice actuel serait futile si la découverte entraînait automatiquement et sans réelle consultation, ni débat de société, une phase d'exploitation de la ressource.

En effet, la présence sur notre territoire de cette source d'énergie si elle s'avérait, soulèvera à ce moment-là la question de la pertinence de son exploitation et des conditions préalables à celle-ci, dont la connaissance éclairée de ses effets sur l'environnement, sur l'économie et sur l'emploi, l'évaluation de son acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes; bref, nous en appelons à une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre tout en y associant la collectivité.

À cette étape-ci, le conseil ne peut donc que souhaiter que les travaux du BAPE contribuent à mettre en lumière les risques que comportent les activités d'exploration gazière sur notre territoire. De plus, nous espérons que ce mandat permette d'identifier les gains et les pertes, sur le plan social, économique et environnemental, que pourrait entraîner l'exploitation éventuelle de cette ressource.

Pour terminer, permettez-nous quelques recommandations dont pourrait s'inspirer le Bureau d'audiences quant au cadre devant s'appliquer à l'exploitation des ressources naturelles sur notre territoire compte tenu des impacts potentiels sur la ressource-eau sur notre territoire.

La Municipalité demande au BAPE :

1. de recommander au gouvernement qu'en matière d'exploitation des ressources naturelles, et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'exploration et à l'exploitation gazière, aucun compromis ne soit acceptable en regard de l'eau potable;
2. de recommander au gouvernement du Québec de subordonner l'exploration gazière aux Îles-de-la-Madeleine au résultat de la démarche d'élaboration de la stratégie énergétique entreprise par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

3. de proposer une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre et en y associant la collectivité. Un modèle qui prenne en compte la question de la pertinence de l'exploitation gazière et des conditions préalables à celle-ci, dont les effets sur l'environnement, l'acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes;
4. de recommander au gouvernement la dissociation totale de l'activité de forage exploratoire de la phase d'exploitation de la ressource gazière compte tenu entre autres de la vulnérabilité de nos ressources en eau potable ou, à défaut, de tenir un BAPE sur l'ensemble de la filière gazière en amont de tout forage.

La Municipalité demande également au BAPE :

1. de s'assurer de protéger davantage toute aire d'alimentation d'un puits municipal situé aux Îles-de-la-Madeleine tout en y ajoutant une zone tampon au pourtour de chacune de ces aires d'une largeur qu'elle déterminera à l'aide des spécialistes et d'y interdire toute activité d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures;
2. de s'assurer d'interdire toute exploration et exploitation d'hydrocarbures dans les zones à fort potentiel d'alimentation en eau potable présentement sous-exploitées à savoir :
 - les zones 2, 3, 4 et 5 de l'île du Cap aux Meules, illustrées à la figure 26 de la page 61 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 2 – Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;
 - les zones 1, 2 et 4 de l'île du Havre aux Maisons, illustrées à la figure 29 de la page 70 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 3 – secteur hors Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;
 - les zones 3 et 4 de l'île du Havre Aubert, illustrées à la figure 12 de la page 32 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 3 – secteur hors Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;

3. de s'assurer d'interdire toute exploration et exploitation d'hydrocarbures sur des noyaux rocheux aux caractéristiques vulnérables, à savoir la l'île de la Grande Entrée, la Grosse Île, l'île d'Entrée, l'île au Loup, l'île Brion;
4. de s'assurer de ne pas permettre l'exploitation du gaz par fracturation ou stimulation hydraulique de même que les forages horizontaux sur l'ensemble du territoire des îles-de-la-Madeleine.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 avril 2011, à la mairie.

A1104-074

Constitution de la table de concertation sur les hydrocarbures

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération désire mettre sur pied un lieu de concertation sur les enjeux et les défis de développement liés aux hydrocarbures sous le nom de « *table de concertation sur les hydrocarbures* »;

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation a pour mission de regrouper les principaux acteurs socioéconomiques du milieu afin de favoriser la circulation de l'information, de permettre le réseautage, de faciliter la cohésion et l'élaboration, le cas échéant, de positions consensuelles;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la table de concertation sur les hydrocarbures sont les suivants :

- Partager l'information relative aux questions touchant les hydrocarbures;
- Analyser, réfléchir et discuter des enjeux et des situations problématiques particulières en lien avec ce dossier;
- Favoriser l'obtention d'information sur les hydrocarbures par l'invitation de promoteurs et d'autres interlocuteurs (intervenants gouvernementaux, experts techniques, environnementaux ou autres);
- Favoriser la compréhension des enjeux territoriaux en lien avec les hydrocarbures.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la table de concertation sur les hydrocarbures soit formée de personnes et de délégués des principaux organismes socioéconomiques du milieu à raison d'un délégué par organisme, soit son président ou toute personne qu'il désigne pour le représenter selon le processus de nomination décrit plus loin. La présidence de la table sera confiée au président du conseil d'agglomération ou, en cas d'absence, à son substitut;

que ces personnes et organismes dûment constitués bénéficient d'une reconnaissance de la part de l'agglomération et de ses partenaires. Ces personnes et organismes sont :

Milieu politique

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

Milieu socioéconomique

- Corporation culturelle Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Représentant du secteur de la transformation
- Le Bon goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

Milieu environnemental

- Comité ZIP
- Attention FragÎles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Milieu institutionnel

- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des Îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT)
- Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)

Autres

Un citoyen coopté par les membres de la table à partir d'une liste de candidats issue d'un appel public de candidatures lancé par l'agglomération.

La table peut également s'adjoindre ponctuellement, ou pour une période donnée, toute personne-ressource dont la présence est jugée pertinente.

Les membres de la table de concertation ne peuvent se faire remplacer. Si un membre est absent à plus de deux rencontres sans motifs valables, le président devra en aviser, par écrit, l'organisme concerné et demander qu'un nouveau membre soit désigné.

L'ajout d'institutions ou d'organismes doit faire l'objet de l'accord majoritaire des partenaires de la table.

Nomination des membres

Les institutions ou les organismes désignent leur représentant par voie de résolution. Le processus de nomination des membres ou de renouvellement des mandats se fait de la façon suivante :

- Le secrétariat de la table de concertation sur les hydrocarbures demande, par écrit, aux différents institutions ou organismes de désigner une personne pour les représenter au sein de la table. Il en va de même pour les renouvellements de mandat ou la désignation de nouveaux membres.
- Les institutions ou organismes transmettent, par écrit, au secrétariat le nom de la personne désignée.
- Le président de la table annonce la nomination de la personne désignée.

Durée des mandats

Les personnes désignées par les institutions ou organismes demeurent membres de la table tant et aussi longtemps qu'un avis de remplacement n'aura pas été déposé par les mandants. L'avis doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration de l'organisation concernée. Le citoyen coopté a un mandat d'une durée de deux ans.

Fonctionnement

La table de concertation sur les hydrocarbures se réunit une à deux fois par année. D'autres rencontres peuvent avoir lieu si la situation l'exige ou sur demande du président.

Pour la réalisation de certains mandats, la table de concertation sur les hydrocarbures peut mettre sur pied des groupes de travail.

Secrétariat

Le secrétariat de la table de concertation sur les hydrocarbures est assuré par l'équipe du développement du milieu du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

Le secrétariat soumet au président tout projet d'ordre du jour avant envoi et soumet à la table tout compte rendu de rencontre pour approbation finale. Le secrétariat veille à la transmission de l'information pertinente, à la bonne gestion de la documentation et des archives de la table, en plus d'assurer un suivi et de participer, si nécessaire, aux rencontres et aux travaux des groupes de travail mis sur pied par la table.

Cette résolution abroge la résolution n° R0401-020 adoptée le 13 janvier 2004 à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine relativement à la création d'un comité de travail sur l'exploration gazière et pétrolière.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 17 juin 2013



Jean-Yves Lebreux, greffier

Annexe 2

Historique – gestion de l'eau par l'institution municipale aux Îles-de-la-Madeleine

Décennies 1960 et 1970 :

Installation de 5 réseaux d'aqueduc dans les municipalités de Cap-aux-Meules, Fatima, L'Étang-du-Nord, Havre-aux-Maisons et L'Île-du-Havre-Aubert;

Juin 1984 :

La M.R.C. des Îles produit un rapport sur la gestion de la ressource eau potable qui dresse, entre autres, l'inventaire de la consommation d'eau potable dans les usines de transformation des produits marins et propose diverses mesures à mettre en œuvre afin de réduire cette consommation;

1985 :

Les hydrogéologues Boucher et Sylvestre remettent un rapport sur les caractéristiques de l'hydrogéologie sur l'archipel, faisant état de la situation et émettant des recommandations quant à l'exploitation de l'eau potable des Îles-de-la-Madeleine. Une de ces recommandations porte sur la tarification de l'usage de l'eau souterraine en vue de décourager les abus, tandis qu'une autre suggère la mise en place de systèmes d'égouts dans les zones à forte densité de population;

Fin des années 1980 :

Les municipalités dotent les usagers majeurs de compteurs d'eau pour :

- 1) mesurer leur consommation d'eau;
- 2) encourager à la réduction du gaspillage d'eau;
- 3) facturer l'utilisation de l'eau.

Années 1980 :

Les municipalités entament des études pour ajouter de nouveaux puits aux réseaux existants afin de répartir le prélèvement et éviter une remontée de l'interface eau douce/eau salée. Les municipalités dotées de réseaux d'aqueduc commandent des études de faisabilité pour l'établissement de réseaux d'égouts dans les secteurs où sont situés les puits municipaux;

Années 1994 à 1996 :

Des réseaux d'égouts sanitaires sont installés à Havre-aux-Maisons (secteur Dune-du-Sud), à Fatima et à L'Étang-du-Nord (secteur La Vernière). Ces infrastructures viennent protéger les puits municipaux situés dans ces secteurs contre de possibles cas de contamination des eaux souterraines par les installations septiques de résidences isolées situées à proximité;

Années 1994 à 1998 :

12 nouveaux puits sont construits : 2 à Havre-aux-Maisons pour un total de 4; 2 à L'Île-du-Havre-Aubert pour un total de 4; 2 à Fatima pour un total de 6, et 6 à L'Étang-du-Nord, pour un total de 10. Sur l'île de Cap aux Meules, on se dote d'une régie intermunicipale de gestion de l'eau potable puisque l'eau ces trois municipalités est dirigée vers le même réservoir pour ensuite parvenir aux usagers;

2001 :

Les municipalités locales opérant des réseaux d'aqueduc, par le biais de la M.R.C, s'engagent dans un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau potable. Des instruments de mesure et de suivi sont installés, un programme de détection est mis en place pour déceler et réparer les fuites d'eau des réseaux et des compteurs permettent de mieux connaître l'utilisation d'eau des Madelinots. Ce programme est toujours en vigueur aujourd'hui.

Août 2001 :

Une période de 32 jours sans pluie s'abat sur les Îles. Le réseau d'aqueduc de l'île du Cap-aux-Meules est sous haute surveillance. On doit décréter une situation d'urgence en raison de cette pénurie. Les Madelinots prennent réellement conscience que l'on pourrait potentiellement, si l'on ne fait pas attention, manquer d'eau. Une nouvelle réglementation est mise en place par la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable de l'île centrale (REPIQ) des Îles.

En 2002 :

Dans le cadre du Fonds d'action québécois en développement durable, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine établit un partenariat avec le groupe Madelin'Eau pour produire une étude hydrogéologique exhaustive des nappes d'eau souterraine des Îles-de-la-Madeleine. Dans le rapport final, remis en décembre 2004, une série de recommandations sont énumérées pour chacun des réseaux d'aqueduc afin de s'assurer d'avoir encore de la bonne eau pour longtemps;

Au cours des années 2000 :

La Municipalité remplace plusieurs kilomètres de conduites d'eau, dans le but de respecter le fameux 1 % de remplacement annuel et afin de réduire les pertes d'eau dues aux fuites et aux bris qui surviennent dans certains secteurs. Ce programme se poursuit annuellement depuis.

En 2009 :

La Municipalité entame une recherche de sites potentiels pour l'installation de nouveaux puits à la fois en prévision des besoins futurs, mais aussi parce que la situation du réseau de l'île du Havre aux Maisons commande un ajustement à la hausse des débits disponibles. 9 nouveaux forages sont réalisés;

En 2013 :

Mise en service de 2 nouveaux puits à Havre-aux-Maisons et d'un nouveau réseau d'eau potable à Grande-Entrée, projet qui avait été mis de côté en 1974.

Annexe 3

Complément d'information – gestion de l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine

Le présent document vise à faire état des différentes mesures réglementaires encadrant la gestion de l'eau potable et des procédures appliquées au jour le jour pour assurer la protection de nos approvisionnements en eau potable.

D'abord, sur le plan de l'encadrement réglementaire, à titre de municipalité centrale ou d'agglomération, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine gère le schéma d'aménagement, lequel prévoit les grandes affectations de sols. Au plan local, via son plan d'urbanisme et ses règlements de zonage, elle met en application des dispositions spécifiques relatives aux aires d'alimentation en eau potable. Elle dispose en outre de trois autres règlements relatifs à l'eau potable, soit le règlement 2002-33 relatif à l'utilisation de l'eau potable en situation de pénurie; le règlement 2003-15 concernant l'utilisation de l'eau potable par les usagers du réseau d'aqueduc de la Municipalité et enfin le règlement 2013-13 déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La Municipalité opère les stations de pompage de l'eau souterraine qui desservent à travers plusieurs réseaux de distribution quelque 85 % de la population des Îles-de-la-Madeleine. Ce sont plus de 8 000 000 de litres d'eau potable qui sont pompées journalièrement et distribuées aux usagers de nos réseaux d'eau potable.

Pour assurer la qualité de cette eau, un suivi serré est exercé quotidiennement par nos opérateurs, qui ont été formés pour cette fonction. Des échantillons d'eau sont prélevés chaque semaine et envoyés à un laboratoire indépendant pour analyse et transmission des résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Toute plainte relative à la qualité ou à la quantité de l'eau distribuée reçoit un suivi personnalisé rapide afin de déceler quelque anomalie que ce soit. Des équipes interviennent périodiquement sur le réseau pour drainer l'eau aux bornes d'incendie, réparer les bris d'aqueduc, entretenir les équipements, ajouter des raccordements aux nouvelles constructions, le tout en respectant les recommandations des bonnes pratiques.

Pour maintenir un état des lieux sain autour des puits municipaux, des inspections régulières sont effectuées à chacun des sites de prélèvement par nos opérateurs et nos inspecteurs municipaux pour s'assurer que l'utilisation du sol dans les aires de protection bactériologique et virologique respecte la réglementation en vigueur et puisse maintenir l'excellente qualité de l'eau souterraine des Îles-de-la-Madeleine.

Pour assurer un approvisionnement en quantité suffisante, un suivi quotidien est exercé auprès de chacune des stations de pompage. Ce suivi permet de vérifier le fonctionnement, la fluctuation du niveau des réservoirs et autres paramètres; toute cette information est acheminée via un système de télémétrie jusqu'à un téléavertisseur pour intervention ciblée lorsqu'une anomalie est décelée. Les débits, heures de pompage, niveaux dans les puits, la conductivité de l'eau sont le type d'information colligé toutes les 15

minutes. Une comparaison avec les jours, les mois et avec l'année précédente est réalisée pour valider les données et réagir selon les résultats. Les équipements dans les puits sont régulièrement inspectés, puis réparés ou remplacés afin de poursuivre un fonctionnement optimal des installations.

Pour réduire l'utilisation d'eau et éviter le gaspillage, la Municipalité a adopté plusieurs règlements entre 2002 et 2004 et participe de façon continue à un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau potable. Un programme de détection de fuites permet d'effectuer des relevés directement sur le réseau afin de réparer des fuites d'eau qui ne sont pas visibles sur le sol. Parallèlement, une série de compteurs a été installée chez les usagers résidentiels, de même qu'auprès des industries, commerces et institutions de l'archipel. Au total, quelque 250 compteurs sont relevés aux 6 mois, parfois plus souvent, pour connaître l'utilisation d'eau des citoyens et des autres usagers. C'est à partir de ces données que l'on constate que le citoyen madelinot utilise, pour ses besoins résidentiels, quelque 408 litres d'eau par jour comparativement à 386 litres d'eau potable par jour pour les Québécois. C'est 6 % de plus. Une tarification au compteur est appliquée chez les usagers majeurs des Îles-de-la-Madeleine.

La Municipalité possède son plan d'intervention en eau potable, qui date de 2011, lequel mentionne l'état actuel des équipements et infrastructures, de même que les correctifs à apporter aux installations d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, accompagné des échéanciers et des évaluations financières des investissements à consentir.



**Rapport sur la Consultation publique sur le développement
de l'énergie éolienne**

aux Îles-de-la-Madeleine

19 et 20 mars 2007



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

L'équipe d'Aménagement du territoire et de Développement du milieu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de son CLD ont organisé la consultation publique et réalisé les documents y afférents.

Jeannot Gagnon, directeur

Benoît Boudreau

Isabelle Cummings

Agnès Dupriez

Marie-Hélène Verdier

Îles-de-la-Madeleine, le 15 juin 2007

Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec)

Messieurs,

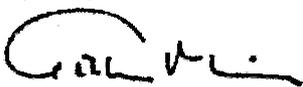
C'est avec plaisir que nous vous présentons le Rapport sur la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine.

Vous trouverez dans ce rapport des recommandations qui, nous le croyons, reflètent l'analyse des présentations et opinions que les citoyens nous ont livrées les 19 et 20 mars dernier, lors des consultations publiques ainsi que des mémoires qui ont été déposés dans le cadre de cet exercice. Nous espérons que ces recommandations permettront de guider le Conseil d'agglomération dans son approche face au développement de l'énergie éolienne sur le territoire madelinot.

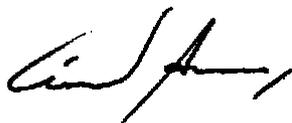
Nous tenons à remercier le Conseil d'agglomération pour la confiance qu'il a mis en nous ainsi qu'à souligner la qualité des interventions des madelinots.

En vous assurant de notre disponibilité pour vous rencontrer afin de discuter des conclusions de ce rapport, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les commissaires



Arthur Miousse



Léonard Aucoin



Louis Fournier

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE	
1.1. La petite histoire du développement de l'énergie éolienne au Québec	1
1.2. Le gouvernement du Québec et l'énergie éolienne	1
1.3. Hydro-Québec et l'énergie éolienne	1
1.4. Le rôle des municipalités et le cadre réglementaire	2
2. LE MANDAT	
2.1. Le contexte local	4
2.2. Les orientations préliminaires de la Municipalité	4
2.3. Le mandat et ses limites	5
3. LA MÉTHODOLOGIE	
3.1. Le processus d'information et d'invitation	6
3.2. Le déroulement	6
3.3. Les experts	6
3.4. Les participants	6
4. LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION	
4.1. Commentaires sur le processus de consultation	7
4.2. Synthèse des réponses aux questions soumises	7
4.2.1. Avantages d'un développement éolien aux Îles	7
4.2.2. Désavantages d'un développement éolien aux Îles	8
4.2.3. Préoccupations vis-à-vis l'intégration d'éoliennes dans le paysage	8
4.2.4. Critères d'emplacement et de types d'éoliennes	9
4.3. Autres commentaires des participants	10
4.4. Carence d'information	11
5. ANALYSE	
5.1. Introduction	12
5.2. Analyse	12
5.2.1. Oui au développement éolien, mais à certaines conditions	12
5.2.2. Une ouverture au compromis	13
5.2.3. De l'information à recueillir et des connaissances à parfaire	14
5.2.4. Des critères d'analyse à se donner	14
5.2.5. Un partenariat à développer	16
5.2.6. Une vision à long terme et une stratégie énergétique à mettre en place	16
6. RECOMMANDATIONS	
6.1. Recommandations en lien avec le mandat	17
6.2. Recommandations hors mandat	18
Documentation	20
Annexes	22

1. LE CONTEXTE

1.1. La petite histoire du développement de l'énergie éolienne au Québec

Si l'exploitation de l'énergie éolienne pour la production d'électricité débute à la fin du 19^e siècle au Danemark et aux États-Unis, ce n'est que récemment qu'elle apparaît au Canada. En effet, la disponibilité d'autres types d'énergie dont l'exploitation est moins complexe, comme l'hydro-électricité, en a retardé le développement.

En ce qui concerne le Québec, c'est aux Îles-de-la-Madeleine, puis à Kuujuaq et Matane, que les premiers essais sont réalisés en 1975 par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Il faut ensuite attendre en 1998 pour qu'un premier parc de 76 éoliennes entre en production à Cap-Chat, et un deuxième de 57 éoliennes, à Matane. Aujourd'hui, le Québec possède 199 éoliennes et produit 212 mégawatts (MW) d'énergie dans six parcs situés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. On prévoit que 3 500 MW de puissance seront installés d'ici 2014.

1.2. Le gouvernement du Québec et l'énergie éolienne

Le succès de ces expériences a amené le gouvernement du Québec à considérer l'énergie éolienne comme un créneau prometteur susceptible de générer des retombées profitables.

Aussi, en mars 2003, le gouvernement du Québec s'engage dans le développement de cette filière comme levier de revitalisation économique de la péninsule gaspésienne et adopte le *Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse*. C'est alors que la Régie de l'énergie recommande que le développement de cette énergie se fasse par appel d'offres. En outre, afin de maximiser les retombées économiques dans la région visée, un décret précisant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie est également adopté.

La stratégie énergétique du Québec de mai 2006 traduit la volonté du gouvernement d'assurer le développement du potentiel éolien dans le respect de l'environnement et des préoccupations de la population. Pour ce faire, une large place est faite à la contribution des municipalités régionales de comté (MRC) et des outils sont mis à leur disposition.

1.3. Hydro-Québec et l'énergie éolienne

Société d'état du gouvernement du Québec, Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Elle exploite essentiellement des énergies renouvelables, surtout l'hydroélectricité et soutient le développement de la filière éolienne. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie et c'est à ce titre qu'elle a fait ses premiers pas en matière de production éolienne d'électricité.

C'est dans le cadre de la Politique énergétique du gouvernement du Québec qu'en mai 2003, Hydro-Québec s'engage dans le développement de cette filière énergétique par l'appel d'offres – prévu au Règlement – pour un bloc d'énergie éolienne lié à l'implantation des installations d'assemblage de turbines éoliennes au Québec à partir d'une capacité installée totale de 1 000 MW. Ainsi Hydro-Québec devient acheteur d'énergie éolienne produite par des promoteurs privés suivant des règles établies dans les appels d'offre. Les contrats sont attribués en octobre 2004.

En 2005, la société d'État double la mise dans son second appel d'offres et, au total, ce sont quelques 3 000 MW de puissance qui devraient être installés d'ici 2014, sans compter les 500 MW réservés aux autochtones et aux municipalités.

Ces 3 500 MW représentent presque 17 fois la production actuelle du Québec, générée par 199 éoliennes dispersées dans six parcs: Saint-Ulric, Matane, Cap-Chat, Murdochville (Mont-Copper et Mont-Miller) et Rivière-au-Renard.

1.4. Le rôle des municipalités et le cadre réglementaire

Les orientations gouvernementales en matière de développement durable de l'énergie éolienne reposent sur l'indispensable contribution de la MRC, rôle assumé ici par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine¹. En effet, l'aménagement du territoire relevant de sa responsabilité en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est la MRC qui est la mieux placée pour déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne fondé sur la connaissance du potentiel éolien du territoire, les particularités du milieu et les préoccupations de la population (paysages, bruit, sécurité publique, faune). Pour connaître ces dernières, la MRC se doit d'une part de consulter la population et d'autre part de mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux afin de concilier leurs préoccupations respectives. Ces préoccupations pourront ainsi être intégrées dans le schéma d'aménagement adopté par la MRC.

Plus spécifiquement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confie aux municipalités régionales de comté (MRC) le mandat de fixer le cadre de l'aménagement de leur territoire respectif. Ceci se traduit par l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement lequel détermine les grandes orientations de la MRC à l'égard de son territoire, les grandes affectations du sol, identifie les zones de contraintes, les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique, planifie l'organisation du transport. Il peut inclure un document complémentaire établissant les règles à être respectées par les règlements d'urbanisme des municipalités (critères d'implantation et d'intégration architecturale, règles concernant l'affichage, normes applicables aux zones inondables ou aux zones d'érosion, etc.)

¹ La municipalité des-Îles-de-la-Madeleine, via son conseil d'agglomération, exerce les compétences relevant généralement des MRC.

Par ailleurs, la MRC dispose également d'un outil particulier, soit le contrôle intérimaire, qui lui permet, pendant le temps de réflexion nécessaire à l'élaboration, à la modification ou à la révision de son schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, de s'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies ou révisées. Il s'agit là d'un pouvoir exceptionnel qui permet au conseil de maintenir un gel sur l'aménagement et le développement de certaines parties ou de l'ensemble de son territoire pendant une période de temps limitée qui lui est nécessaire pour préciser le cadre qu'elle entend mettre en place à l'égard d'activités ou d'usages particuliers. Dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, la réorganisation municipale a conduit à la création de deux municipalités, celle de Grosse-Île et celle des Îles-de-la-Madeleine. Cette dernière étant reconnue comme municipalité centrale, c'est à elle que sont confiées certaines responsabilités couvrant l'ensemble du territoire de l'archipel et c'est donc, via son conseil d'agglomération² qu'elle remplit le mandat mentionné ci-haut et généralement confié à une MRC.

Outre ce mandat en matière d'aménagement du territoire qui permet au conseil d'agglomération de déterminer le cadre d'implantation et d'intégration d'éoliennes sur son territoire, une municipalité peut désormais exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen de l'énergie éolienne, seule ou avec une entreprise privée ou coopérative. La participation financière de la municipalité peut prendre la forme d'investissements de capitaux par voie d'actions au capital de la société créée, de parts au fonds commun d'une société en commandite, de parts au capital social d'une coopérative, etc. Sa participation financière est toutefois limitée au montant qui correspond au financement nécessaire à l'installation d'un parc de 50 MW.

² Le conseil d'agglomération est formé du maire de la municipalité de Grosse-Île, des 6 conseillers et du maire de la municipalité des Îles, ce dernier agissant comme président de ce conseil.

2. LE MANDAT

2.1. Le contexte local

Il eut été étonnant que le territoire de Îles-de-la-Madeleine, vu la qualité et la fréquence de ses vents, échappe à l'intérêt créé par la production d'énergie éolienne. D'ailleurs, depuis 2003, plusieurs promoteurs se sont manifestés auprès de la Municipalité signifiant leur intérêt à développer cette énergie sur l'archipel, que ce soit pour des projets de démonstration ou de production.

De son côté, Hydro-Québec, en réponse à l'invitation que lui faisait la Régie de l'Énergie dans une décision rendue en 2005³ à l'effet de réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diésel aux Îles-de-la-Madeleine, a exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien (production de quelque 350 kW) à l'Île d'Entrée. Au printemps 2005, devant l'opposition ferme des résidents de l'Île, Hydro-Québec a choisi d'abandonner ce projet.

C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socio-économique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel. Désireux que l'arrimage entre les impératifs d'aménagement du territoire et la production d'énergie éolienne corresponde aux attentes de la communauté, les élus jugent donc important de connaître le point de vue de leurs citoyens. C'est par le biais d'une consultation publique qu'ils espèrent recueillir les préoccupations de la population et, grâce aux recommandations qui en découleront, établir les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles. La Municipalité des Îles a confié le mandat de cette consultation publique à une commission formée de trois commissaires choisis par elle : messieurs Arthur Miousse, président, Léonard Aucoin et Louis Fournier.

Ceux-ci ont été choisis pour leur crédibilité auprès de la communauté et tous trois issus de milieu professionnels différents⁴ afin de représenter divers secteurs d'activités. En effet, le président, monsieur Arthur Miousse est issu du monde communautaire où il a œuvré pendant trois décennies au développement socio-économique de l'archipel alors que monsieur Léonard Aucoin s'est spécialisé en gestion de la santé, tant dans le réseau public que dans le secteur privé. Quant à monsieur Louis Fournier, après avoir œuvré comme économiste-conseil au sein de différents ministères et organismes publics, il s'est tourné vers le secteur privé.

2.2. Les orientations préliminaires de la Municipalité

Considérant l'importance de retombées et des emplois générés par la centrale thermique de l'Étang-du-Nord, le conseil d'agglomération estime que l'exploitation du potentiel éolien de l'archipel doit se faire en complément à l'opération de la centrale thermique de l'Étang-du-Nord.

³ Références : Régie de l'énergie, décision D_2005-178, R-3550-2004, 2005 10 05

⁴ cf Annexe 1, p 8.

Dans le même esprit, il ne souhaite pas, à court ou moyen terme, le remplacement de la production énergétique de la centrale par un approvisionnement au moyen d'un câble sous-marin. Cependant, les élus sont désireux de contribuer, en collaboration avec Hydro-Québec, à une réduction de coûts d'opération de cette centrale et des ses émissions atmosphériques, tout en prolongeant sa durée de vie.

2.3. Le mandat et ses limites

Le mandat confié à la commission consiste donc en une réflexion sur le potentiel de production d'énergie éolienne strictement à des fins de consommation locale, c'est-à-dire soit en complémentarité à la centrale thermique de l'Étang-du-Nord, soit pour une auto-production devant répondre aux besoins d'une industrie ou d'une résidence ou dans un but de recherche et de développement.

Afin de contribuer à cette réflexion, la population était donc invitée à faire part de ses préoccupations quant à l'intégration d'éoliennes dans le paysage madelinot, à définir les critères devant servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes pouvant être implantées sur le territoire et enfin à identifier les avantages et désavantages d'un développement éolien aux Îles.

3. LA MÉTHODOLOGIE

3.1. Le processus d'information et d'invitation

Trois semaines avant le début des audiences, une brochure informative⁵ a été distribuée par la poste à tous les résidents de l'archipel. Outre des informations sur l'énergie éolienne, la brochure décrivait la démarche entreprise et les moyens d'y participer. Une annonce invitant toute la population a été publiée dans l'hebdomadaire Le Radar et des messages à la radio communautaire locale, CFIM, ont été diffusés dans les jours précédents les audiences.

3.2. Le déroulement

Les audiences ont eu lieu les 19 et 20 mars 2007, de 19h00 à 22h00, au Centre récréatif de l'Étang-du-Nord. Elles ont débuté par une introduction faite par le maire des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Joël Arseneau, afin de présenter la démarche entreprise par la Municipalité ainsi que les commissaires chargés de mener ces audiences.

Le commissaire présidant les audiences, monsieur Arthur Miousse, a informé les participants du mode de fonctionnement de prise de parole et de dépôt de documents.

3.3. Les experts

Les représentants d'Hydro-Québec, messieurs Éric Chainé et Daniel Banville, ont présenté aux participants le rôle de la société d'État ainsi que celui des différents intervenants dans le développement de la filière éolienne au Québec et, plus spécifiquement, en ce qui a trait à l'achat d'énergie éolienne. Ils ont aussi brossé un portrait des avantages et des contraintes de cette technologie.

3.4. Les participants

Le 19 mars, plus de soixante-quinze personnes ont assisté aux audiences. Certains d'entre eux étaient là à titre personnel. Un nombre sensiblement équivalent de personnes a également participé à la séance du lendemain, le 20 mars. Une vingtaine de mémoires ou opinions écrites ont été déposés par des citoyens et organismes du milieu. En outre, un compte-rendu des rencontres publiques est disponible en annexe 2.

⁵ cf Annexe 1

4. LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

4.1. Commentaires sur le processus de consultation

L'initiative prise par la municipalité de tenir une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine est accueillie très positivement par l'ensemble des personnes et organismes qui ont participé à l'exercice. Il ressort de cette consultation qu'il s'agit d'une première étape à franchir avant d'avancer dans cette avenue et d'être en mesure de mieux encadrer tout projet mis de l'avant. On salue donc l'initiative de la municipalité dans la mesure où elle permettra d'éviter que le milieu se «*fasse prendre vent d'bout*», à l'image de ce qui s'est passé dans certains développements éoliens dans les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Cependant, plusieurs participants témoignent de leurs difficultés à prendre une part plus active dans la présente consultation, en raison l'absence de projet de développement éolien concret mais aussi d'un déficit d'information sur les diverses facettes du développement éolien qui aurait permis de mieux alimenter la discussion et les commentaires.

Enfin, certains commentaires recueillis sur le processus de consultation soulignent les délais trop courts entre l'annonce de cette consultation, sa tenue et la date pour le dépôt des mémoires. À cet effet, une période de préparation plus longue aurait permis à la municipalité d'étoffer davantage les documents de préparation et de mieux préciser les enjeux du développement pour le milieu madelinot ainsi que les intentions des différents acteurs, notamment Hydro-Québec.

4.2. Synthèse des réponses aux questions soumises

4.2.1. Avantages d'un développement éolien aux Îles

Tant les organismes que les individus, qui ont fait connaître leurs opinions dans le cadre des consultations publiques, manifestent d'emblée leur intérêt à voir le milieu madelinot développer l'énergie éolienne.

Conscients du caractère très polluant de la centrale thermique actuelle, les participants font ressortir que tout projet éolien pouvant contribuer, peu importe à quelle hauteur, à diminuer notre consommation de mazout constitue un pas dans la bonne direction en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Qui plus est, le choix d'un développement éolien pour le milieu, même partiel, apparaît pour plusieurs comme une façon d'accroître notre sécurité d'approvisionnement énergétique, dans la mesure où cette forme d'énergie renouvelable n'est pas à la merci des fluctuations de marché que connaît le pétrole et, encore pire, de sa rareté ou son épuisement éventuel.

De plus, les participants voient dans le développement de l'énergie éolienne une possibilité pour l'archipel de se positionner comme « laboratoire » dans le couplage diésel-éolien compte tenu que la centrale thermique est la plus importante du réseau québécois de production électrique autonome. Cette hypothèse est vue aussi comme une façon de développer une expertise locale dans ce domaine, tout en permettant de maintenir et même développer les emplois reliés à la production et à la distribution de l'électricité dans l'archipel.

Des retombées économiques indirectes possibles sont aussi identifiées par le secteur touristique dans la mesure où un parc éolien bien intégré dans l'environnement insulaire peut constituer une attraction touristique comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la centrale thermique.

Enfin, un des avantages perçus par les participants dans un développement éolien concerne l'opportunité qu'aurait le milieu de prendre en main un pan important de son développement, tant en ce qui touche l'aspect intégration du projet dans le milieu, qu'en ce qui a trait aux redevances financières et autres retombées économiques et sociales d'un éventuel projet éolien.

4.2.2. Désavantages d'un développement éolien aux Îles

Malgré certaines interrogations sur divers aspects du développement éolien, aucun participant n'a identifié des désavantages proprement dits quant à l'implantation d'éoliennes, soit pour des fins de couplage à la centrale thermique, soit pour une production domestique, soit dans le but de faire de la recherche et du développement. Ainsi, qu'il s'agisse de la sécurité en matière d'approvisionnement des Îles en électricité, de la répercussion sur les emplois présentement offerts par Hydro-Québec et des impacts sur le paysage, les participants ont démontré une très grande ouverture à aller de l'avant dans le développement éolien local à « petite échelle », toujours à condition que la communauté madelinienne y soit associée de très près.. De plus, les participants ont suggéré des critères devant baliser tout projet en ce domaine.

4.2.3. Préoccupations vis-à-vis l'intégration d'éoliennes dans le paysage

Les préoccupations des participants ont porté largement sur l'emplacement possible d'éoliennes dans le « décor madelinot ». Ces préoccupations sont bien sûr alimentées par la grande sensibilisation des participants aux caractéristiques physiques et culturelles exceptionnelles du milieu, à ses fragilités et à l'exiguïté d'un territoire sans arrière-pays. Mais elles sont également influencées par la mauvaise presse entourant de nombreux projets de développement éolien conçus et mis de l'avant sans l'implication des communautés visées.

Tout d'abord, les participants ont cherché à définir la notion de paysage. La notion de paysage, dans son sens le plus commun, c'est-à-dire ce qu'on se plaît à nommer « carte postale » est d'abord la référence. De ce paysage, on dit « vouloir assurer sa préservation et sa pérennité », « ne pas le gruger davantage », « sans être dans notre cour, il est toujours dans nos fenêtres », etc. Mais, pour plusieurs, la notion de paysage s'étend aussi au milieu habité et au patrimoine. Et là encore, on redit que la préservation doit être de mise pour ne pas hypothéquer ce qui est peut-être moins visible à l'œil mais tout aussi important à préserver.

Malgré ces préoccupations, les participants adoptent une attitude constructive en identifiant justement des façons de concilier développement éolien et préservation du paysage. Cette approche qu'on peut appeler « de compromis » est ramenée à plusieurs occasions en cohérence avec le fait que, pour les participants, les avantages d'un développement éolien dans leur milieu l'emportent sur les inconvénients, particulièrement dans l'optique d'une production à petite échelle. En effet, selon les représentants d'Hydro-Québec présents lors de la consultation, un parc éolien dans un projet de couplage avec la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine pourrait compter tout au plus une demi-douzaine d'éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW. Cependant, ce compromis ne pourrait se concrétiser sans l'adoption des balises qui assureraient une intégration acceptable des éoliennes dans le paysage. Les critères d'emplacement des éoliennes seront présentés plus bas.

Appliquée à l'implantation d'éoliennes domestiques, cette notion de compromis fait appel, selon les participants, à une réglementation municipale s'inscrivant tout à fait dans ses champs de compétences en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, de façon plus large, on précise que le compromis évoqué en matière d'impact visuel dans le développement éolien local sera une réponse en lien avec nos besoins et nos habitudes de consommation qui nous ont aussi obligés à des compromis pour installer des poteaux électriques, des tours de communications, etc..

4.2.4. Critères d'emplacement et de types d'éoliennes

Les participants font état de critères d'emplacement et de choix du type d'éoliennes devant guider d'éventuels projets de développement d'énergie éolienne aux Îles. Comme mentionné plus haut, les participants sont prêts à certains compromis dans le cadre de projet de petite envergure, comme dans le cas d'un projet de couplage diesel-éolien.

De façon générale, les participants croient qu'il est possible de minimiser l'impact de la présence d'éoliennes dans le paysage. On préfère que les éoliennes soient concentrées plutôt qu'éparpillées et qu'elles soient éloignées le plus possible des zones d'habitation. La sécurité des résidents est aussi une priorité. Toutefois, on hésite entre des éoliennes de taille petite ou moyenne qui auraient moins d'impacts sur le paysage et des éoliennes de grande taille qui permettraient d'en réduire le nombre total.

Également, la présence d'éoliennes doit le moins possible entraver la pratique de certaines activités telle que la pêche ou la cueillette. On tient à ce que les sites plus sensibles du point de vue environnemental, ou possédant une valeur patrimoniale, soient protégés autant que possible.

Mais il est essentiel, pour les participants, que toute démarche soit pleinement transparente, c'est-à-dire que le projet soit bien expliqué et que la population puisse être consultée. Les projets spécifiques doivent être acceptés par la population.

Dans cette démarche d'identification des critères d'emplacement d'éoliennes, des participants sont allés jusqu'à cibler quelques sites : La Cormorandière et les terrains jouxtant la centrale thermique. Ces sites sont pour ainsi dire « déjà dévastés ».

Malgré les difficultés techniques, le manque de connaissance et le coût élevé des éoliennes « offshore », des participants souhaitent que cette piste soit explorée compte tenu de ses impacts apparents moins importants sur le paysage et le bruit.

Dans le cas des éoliennes domestiques leur implantation évoquée par certains participants est toujours, selon eux, conditionnelle à un encadrement strict par le biais d'une réglementation municipale qui inclurait les critères mentionnés précédemment.

4.3. Autres commentaires des participants

Tout en se conformant au mandat reçu de la part de la municipalité, les commissaires laissent aux participants l'opportunité de s'exprimer sur des aspects autres que ceux se rapportant à des projets de « petite échelle » ou, plus spécifiquement, aux quatre questions soumises à la consultation. Cette ouverture a permis de recueillir des points de vue et commentaires tous aussi pertinents pour alimenter la réflexion dans ce dossier.

D'abord, à plusieurs reprises, les participants ont clairement fait savoir qu'il revient à la municipalité d'encadrer tout projet de développement d'énergie éolienne dans l'archipel. Cet encadrement souhaité par les participants devrait se faire en toute transparence, dans un objectif de réelle association de la communauté à ce développement. Qui plus est, on souhaite que la municipalité puisse, si possible, être partenaire dans un projet de couplage diesel-éolien ou à tout le moins s'assurer d'optimiser d'éventuelles redevances et autres retombées économiques pour le milieu.

Pour certains, il est important qu'un transfert des connaissances pertinentes à ce développement soit effectué par les réalisateurs de ces projets vers le milieu madelinot, afin que ce dernier puisse être un acteur de première ligne dans son développement.

Il est aussi fait mention que la réflexion qui s'amorce sur le développement éolien doit amener le milieu madelinot à réfléchir sur l'avenir énergétique des Îles de façon globale. La population doit se questionner sur ses besoins et sur ses habitudes de consommation énergétique. Cette démarche devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie

énergétique qui comprendrait une gamme de solutions, tant en matière de réduction de la consommation qu'en ce qui concerne la production ou l'importation (cf. câble sous-marin) d'électricité la plus respectueuse de l'environnement.

4.4. Carence d'information

Hydro-Québec a offert une présentation qui avait pour sujet le développement de l'énergie éolienne au Québec. Elle abordait de façon générale les développements récents et anticipés sur le territoire continental québécois. Aucun échange d'information n'était prévu quant à l'implantation de cette forme d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine.

La commission déplore le manque d'information tant sur les intentions d'Hydro-Québec relativement au développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine que sur la faisabilité technique du scénario le plus souvent proposé soit le couplage éolien-diésel.

Également, la commission a demandé à Hydro-Québec des données sur l'exploitation de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine que la société d'état s'est dite dans l'impossibilité de produire.

Cette carence d'information ne peut qu'influencer les conclusions et recommandations de ce rapport.

5. ANALYSE

5.1. Introduction

Le mandat de la consultation était donc limité au couplage éolien-diesel, aux éoliennes domestiques et aux projets de recherche et développement (R&D). Mais les témoignages entendus et les mémoires reçus par la Commission, bien que répondant aux questions posées dans le cadre du mandat, font aussi écho à des préoccupations et à un besoin de vision qui dépassent la limite du mandat et appellent une perspective plus globale et à plus long terme.

D'une part, l'absence de projet concret et la carence de connaissances précises sur l'énergie éolienne ont probablement contribué à cette approche plus conceptuelle du dossier de l'éolien par les participants. D'autre part, sur le plan stratégique et politique, il faut admettre qu'il est difficile de dissocier complètement le dossier du couplage éolien-diesel du dossier plus vaste de l'énergie éolienne, et de dissocier le dossier de l'énergie éolienne du dossier encore plus vaste de l'avenir énergétique des Îles.

Notre analyse et nos recommandations tenteront de faire la juste part de ces deux types de préoccupations, celles plus spécifiques de la Municipalité des Îles, dans le cadre du mandat confié à la Commission, et celles plus globales que nous avons vues émerger dans les mémoires et les témoignages des participants.

5.2. Analyse

Plusieurs constats se dégagent de l'analyse des mémoires et des témoignages :

- La population est d'accord avec le développement éolien, mais à certaines conditions;
- Il existe une ouverture au compromis;
- De l'information est à recueillir et des connaissances sont à parfaire;
- La municipalité doit se donner des critères d'analyse;
- La municipalité doit développer des partenariats;
- Une vision à long terme et une stratégie énergétique est à mettre en place.

5.2.1. Oui au développement éolien, mais à certaines conditions

Il nous apparaît clair que les participants sont favorables au développement de l'énergie éolienne aux Îles, dans les limites du cadre proposé par la Municipalité, mais à certaines conditions :

- Que la population soit consultée, y inclus lors de projets spécifiques;
- Que la démarche soit transparente;
- Que le développement soit ordonné et son envergure contenue;

- Que la Municipalité des Îles (conseil d'agglomération) soit le maître d'œuvre de l'encadrement de ce développement;
- Que les critères d'emplacement des éoliennes tiennent compte, entre autres, des éléments suivants :
 - Respect du paysage;
 - Respect de l'environnement;
 - Respect de la qualité de vie des citoyens;
 - Respect de l'utilisation du territoire.
- Que les retombées économiques et autres profitent à l'ensemble de la communauté.

De plus, les participants, en très grande majorité, souhaitent que le développement de l'énergie éolienne soit intégré dans une politique énergétique globale qui tienne compte autant de la production que de la consommation.

5.2.2. Une ouverture au compromis

Nous avons perçu une ouverture au compromis lors de ces audiences publiques. Les participants connaissent assez bien les avantages et les inconvénients généraux de l'énergie éolienne. L'énergie éolienne, énergie renouvelable, peut contribuer à réduire les gaz à effet de serre de la centrale thermique des Îles. Cette préoccupation écologique est ressortie clairement lors des audiences de la commission : il nous faut faire notre part comme collectivité, même si cet effort éolien ne pourrait compter que pour 10 à 20% de la production d'électricité aux Îles. En retour, il est apparu que les participants sont prêts à accepter certaines contraintes, visuelles ou autres, en autant qu'on les minimise le plus possible.

Sur le plan économique, la centrale thermique procure des emplois très bien rémunérés à près de 80 personnes. C'est un apport important à l'économie des Îles. Tout en appréciant cette contribution, les participants sont aussi conscients que les coûts de fonctionnement de la centrale sont largement déficitaires. Bien que l'on nous assure que la durée de vie de la centrale est d'au moins quinze ans additionnels, ils savent qu'Hydro-Québec étudie des scénarios alternatifs. Et, dans l'éventualité où un scénario de lien par câble avec le réseau principal coûterait moins cher que la situation actuelle, il serait tentant pour Hydro-Québec d'aller de l'avant et d'atteindre deux objectifs : diminuer ses coûts et réduire ses gaz à effets de serre. Les participants invitent donc la Municipalité à « voir venir » et à commencer à préparer l'avenir en conséquence.

Il est intéressant de souligner que l'existence d'un câble sous-marin de transport d'électricité changerait les perspectives de développement. Le développement de l'énergie éolienne aux Îles est présentement limité par son isolement qui rend impossible l'exportation de l'énergie produite. Un lien par câble avec le réseau continental permettrait d'envisager une production industrielle d'électricité par énergie éolienne qui dépasserait les besoins locaux et dont les surplus pourraient être exportés.

Bref, tant sur le plan écologique qu'économique, les participants ont démontré une ouverture au compromis.

5.2.3. De l'information à recueillir et des connaissances à parfaire

Le domaine de l'énergie éolienne est complexe et en pleine croissance mondialement. Les technologies se développent à un rythme accéléré, de la petite éolienne domestique à la grande éolienne de 5 MW, en passant par l'éolienne offshore. Quant au couplage éolien-diésel, il en est encore à une phase de R&D. Des projets de couplage ont été réalisés avec succès dans de petits villages éloignés, en Alaska et en Australie. Il y a peu d'expériences de couplage éolien-diesel avec des centrales thermiques de l'envergure de celle des Îles. En plus des aspects techniques, il y a les aspects économiques, environnement et sociaux qui, eux aussi, requièrent des informations et une analyse sérieuse.

Du point de vue de la Municipalité des Îles, on ne possède pas toute l'information nécessaire pour définir des critères d'emplacement des éoliennes sur le territoire comme l'inventaire des milieux sensibles du point de vue environnemental, du paysage ou des zones de préservation patrimoniales.

Les participants aux audiences ont également fait état des limites de leurs connaissances en ce domaine. Ils ont demandé que la Municipalité des Îles se donne les moyens de se procurer toute l'information nécessaire tant pour se donner un cadre de développement balisé que pour choisir de façon éclairée les divers scénarios qui pourraient s'offrir à elle.

5.2.4. Des critères d'analyse à se donner

Les participants souhaitent que la municipalité se dote rapidement d'une grille d'analyse de risques, avec des critères, qui lui permette d'analyser, et de comparer avec la situation présente, les projets spécifiques d'énergie éolienne qui pourraient lui être proposés. Ces critères peuvent être regroupés, par exemple, selon les catégories suivantes :

- **Critères de faisabilité techniques et économiques**
 - **Techniques**
 - Force du vent
 - Sel, sable, givre, glace, force des vagues (offshore)
 - Couplage éolien- diesel
 - Fiabilité
 - Constance
 - Faisabilité de l'offshore
 - Production domestique
 - **Économiques**
 - Coûts d'un projet éolien
 - Construction et aménagement du parc éolien

- Production de l'énergie
 - Transport de l'énergie
 - Couplage éolien-diesel
 - Offshore vs terrestre
 - Expertise
 - Entretien
 - Revenus d'un projet éolien
 - Revenus de construction (emplois)
 - Maintenance
 - Redevances
 - Recherche et développement
- **Critères relatifs à l'aménagement du territoire**
 - **Sociaux**
 - Acceptabilité sociale
 - Implication / consultation de la population sur les projets spécifiques
 - **Environnementaux**
 - Espèces fauniques et floristiques vulnérables
 - Faune ailée
 - Fonds marins (faune et flore) (offshore)
 - **Paysage et patrimoine**
 - Lieux et sentiers récréotouristiques
 - Lieux culturels ou patrimoniaux
 - Circuits panoramiques
 - **Protection de la qualité de vie**
 - Services de radiocommunication et de radiodiffusion
 - Sécurité aérienne
 - Accès au territoire public
 - Bruit

Le Gouvernement québécois a publié récemment des outils qui indiquent aux municipalités des éléments de réflexion pour la conception une grille d'analyse des critères d'emplacement d'éolienne ainsi qu'une marche à suivre. Le Ministère des Affaires municipales et des Régions a publié *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne (2007)* et *Le guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages (2007)*. En ce qui concerne le territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a produit le *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public (2005)*.

5.2.5. Un partenariat à développer

Les audiences ont démontré, d'une part, la complexité du couplage éolien diesel et, d'autre part, le peu de savoirs et d'informations disponibles à ce sujet tant pour la population que pour les autorités municipales des Îles. Il y aurait donc lieu que la Municipalité des Îles développe un partenariat étroit avec, d'un côté, Hydro-Québec qui est le joueur-clé dans un tel dossier, et de l'autre côté, un organisme de recherche indépendant comme le *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes* (CERMIM). Un tel partenariat permettrait à la Municipalité des Îles de rassembler les données, informations et connaissances nécessaires à l'élaboration d'une vision et d'un cadre de référence en énergie éolienne, permettant ensuite d'évaluer les projets.

Il serait aussi pertinent que la municipalité développe un partenariat avec les organismes de développement économique des Îles pour s'assurer que les retombées économiques de tout projet accepté rejaillissent sur le milieu madelinot.

5.2.6. Une vision à long terme et une stratégie énergétique à mettre en place

Malgré le cadre limité du mandat, il fut évident que les préoccupations des participants aux audiences publiques allaient au-delà de l'énergie éolienne. Plusieurs interventions se sont situées dans une optique de développement durable pour les générations futures. Le questionnement touchait tant la production que la consommation d'énergie. Peut-on produire de l'énergie aux Îles en diminuant le plus possible les gaz à effet de serre ? Peut-on modifier nos comportements de consommateurs et développer une attitude plus responsable en développant des mesures d'économie d'énergie et en diminuant notre consommation d'énergie?

Un tel questionnement est un appel aux autorités des Îles pour qu'elles se dotent d'une vision et d'une stratégie à long terme en matière énergétique.

6. RECOMMANDATIONS

6.1. Recommandations en lien avec le mandat

Attendu que les participants à la consultation publique se sont montrés favorables à un développement structuré de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine dans le respect des critères d'intégration au paysage, de protection de l'environnement, de maintien de la qualité de vie des citoyens et de l'utilisation du territoire;

Attendu que les participants désirent être consultés sur une éventuelle politique de développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que sur tout projet de réglementation ou d'implantation de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine;

Attendu que les participants ont identifié la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à titre de maître d'oeuvre dans le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, par sa capacité à défendre les intérêts des citoyens et à s'assurer des retombées économiques optimales;

Attendu que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne possède pas toute l'information nécessaire pour juger de la faisabilité d'un projet et pour identifier l'emplacement d'un éventuel parc éolien;

Attendu que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne possède pas l'expertise théorique et technique pour mener à bien l'élaboration d'une politique de développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine ou de tout projet dans ce domaine;

Nous recommandons :

1. Que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine saisisse l'ouverture manifestée par les participants à la consultation publique, au sujet d'un développement de l'éolien dans l'archipel, pour aller de l'avant dans cette voie tout en respectant les conditions et critères émis par les participants;
2. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine précise et fasse connaître ses orientations préliminaires en matière de développement local de l'énergie éolienne, le tout supporté par une stratégie de communication;
3. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'octroie la maîtrise d'oeuvre dans le dossier du développement local de l'énergie éolienne, tant dans les étapes exploratoires que dans les éventuels projets de développement dans ce domaine;
4. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine appuie son leadership dans le domaine du développement de l'énergie éolienne sur un comité aviseur local, représentatif des secteurs économique, environnemental, social et autres;

5. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine interpelle deux acteurs-clé, Hydro-Québec et le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), afin de les associer comme partenaires dans ce dossier et de se donner les moyens d'aller chercher l'ensemble des informations et connaissances pertinentes au développement local de l'énergie éolienne, pour l'aider à prendre les bonnes décisions dans ce dossier.
6. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine élabore une politique en matière de développement local de l'énergie éolienne. Cette politique devra s'appuyer entre autres sur les résultats de la consultation publique et les recommandations publiées par le ministère des Affaires Municipales et des Régions⁶;
7. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine se dote des outils nécessaires pour déterminer, dans un premier temps, la recevabilité des projets de développement d'énergie éolienne dans le cadre de la politique et, le cas échéant, pour les analyser au moyen d'un processus d'évaluation suivant des critères précis;
8. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invite Hydro-Québec à initier un premier projet éolien expérimental de couplage éolien-diésel pour l'archipel madelinot pour en évaluer la faisabilité, compte tenu 1) que le gouvernement québécois a mandaté Hydro-Québec pour intégrer l'énergie éolienne dans ses réseaux autonomes, 2) de l'importance des Îles-de-la-Madeleine dans l'ensemble du réseau autonome québécois et 3) de la nature incertaine de la technologie de couplage éolien-diésel;
9. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de sa politique, évalue les potentiels, limites, et risques liés à l'installation de petites éoliennes dans l'archipel pour la production d'électricité à des fins domestiques, de façon à pouvoir, si les résultats s'avèrent concluants, encourager et surtout encadrer l'implantation de ce type d'éoliennes.

6.2. Recommandations hors mandat

10. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exige qu'Hydro-Québec lui fournisse toutes les informations concernant l'exploitation (données économiques, environnementales et durée de vie) de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine et lui fasse connaître ses projets concernant l'avenir de l'approvisionnement de l'archipel en électricité, afin que la municipalité puisse évaluer le tout, envisager et analyser les scénarios alternatifs et prendre position, de façon proactive;
11. Que, dans l'éventualité où le projet d'un câble sous-marin d'approvisionnement d'électricité refasse surface, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine analyse

⁶ Ministère des Affaires municipales et des Régions. **Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne.** 2007.
Ministère des Affaires municipales et des Régions. **Le guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages.** 2007.

objectivement, à ce moment-là, les avantages et inconvénients d'une production industrielle d'énergie éolienne pour fins d'exportation.

12. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, se dote d'une stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix énergétiques. Cette stratégie énergétique devrait comprendre un état de situation (besoins actuels et réponses à y apporter), une estimation des besoins énergétiques à moyen et long terme, une identification des moyens à prendre pour réduire la consommation d'énergie, une exploration de toutes les sources d'énergie potentiellement utilisables pour le milieu et, enfin, des recommandations pour un développement énergétique respectant prioritairement les aspects suivants :

- sécurité d'approvisionnement;
- exigences environnementales-coûts de production;

13. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine applique à d'autres dossiers le processus de consultation publique, étant donné qu'il a été bien reçu par le milieu dans le présent dossier.

DOCUMENTATION

Auteur	Titre
Jules Arseneau	
Louis-François Bélanger et Mario Doyle	Opinion sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Anne-Christine Boudreau	Intégration de l'éolien aux Îles-de-la-Madeleine : perspectives d'action politique en matière de développement durable
Georges Bouffard	
Angèle Brisson	
Chambre de Commerce des Îles	Développement de la filière éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, janvier 2006
M. Chenell	Île d'Entrée
Chevrier H (2005) (déposé par le CERMIM)	L'éolien ? Entre le faisable et le souhaitable
Comité local de réflexion sur l'énergie éolienne (2006) (déposé par le CERMIM)	Stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine : questions et enjeux
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	Document de réflexion dans le cadre de la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Myriam Cyr	
Élèves de secondaire V	
Jacques Gaudet	
Hélimax (déposé par le CERMIM)	Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec
Hydro-Québec (2007)	Les achats d'énergie éolienne par Hydro-Québec
Hydro-Québec (2007)	Auto production
Hydro-Québec (2007)	Tableau comparatif
Michel Leblanc	Des éoliennes aux Îles: tous pour un et un pour tous! (Opinion publiée dans l'hebdomadaire <i>Le Radar</i> , édition du 07 au 13 avril 2006)
Daniel Leclerc (2007)	Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine: Réflexions et questionnements

Ministère des Affaires municipales et des Régions (Qc)	Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'état
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Guide d'intégration des éoliennes au territoire
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	L'éolienne, une énergie redécouverte
Ministère de l'Écologie et du développement durable (Fr)	Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens
Guillermo Tita (présenté au nom du CERMIM)	Éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine : Pourquoi, combien et où ?
Natalia Porowska	
Damien Turbide (2007)	Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Éloi Vigneau et Bruno Belli	

Annexe 1

Brochure d'information distribuée à l'ensemble de la population



Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine

19 et 20 mars 2007 – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord de 19h à 22h



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**



Le développement de la filière éolienne fait l'objet de nombreux débats dans plusieurs régions du Québec. Avenue de diversification économique pour les uns, menace à la beauté du paysage et à la quiétude pour les autres, l'émergence de projets de production d'énergie éolienne aux quatre coins du Québec suscite le débat.

Malgré l'importance du gisement éolien de l'archipel, notre isolement géographique nous a disqualifié d'emblée de la mire des promoteurs intéressés à répondre aux premiers appels d'offres d'Hydro-Québec. Cet état de situation ne doit toutefois pas nous soustraire à un exercice de réflexion sur le potentiel de production d'énergie éolienne à des fins de consommation locale. Une première proposition soumise l'an dernier par Hydro-Québec aux résidents de L'Île-d'Entrée nous démontre au contraire l'importance d'établir ensemble les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles.

Faut-il le rappeler, notre approvisionnement en électricité provient d'une centrale thermique non seulement coûteuse, mais aussi utilisatrice de combustibles fossiles et, par conséquent, génératrice de gaz à effet de serre. Dans le contexte du virage éolien clairement appuyé par le gouvernement du Québec, il est à prévoir qu'Hydro-Québec envisage bientôt la possibilité d'un couplage éolien-diesel, de façon à réduire ses coûts et ses émissions atmosphériques, tout en prolongeant la durée de vie de cette centrale dont les retombées économiques sont substantielles pour l'archipel.

D'autres projets éoliens de plus ou moins grande envergure ont aussi été soumis à l'attention du conseil municipal depuis un an. Certains pensent à mener des efforts de recherche et de développement en énergie éolienne. À cela s'ajoute la production domestique ou pour la petite industrie dont l'essor est imminent.

Conscients de la fragilité de notre milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socio-économique, les élus municipaux souhaitent se donner un cadre de développement de l'éolien aux Îles en ciblant d'abord la production à petite échelle. Désireux que l'arrimage entre les impératifs d'aménagement du territoire et la production d'énergie éolienne corresponde à nos attentes comme communauté, il nous apparaît important de connaître votre point de vue.

Pour mener à bien cette consultation, nous avons nommé trois commissaires, messieurs Léonard Aucoin, Louis Fournier et Arthur Miousse, qui vous entendront et vous liront, pour ensuite remettre à la Municipalité les recommandations qui en découleront. Nous vous invitons à partager avec eux vos idées les 19 et 20 mars prochains afin de jeter ensemble les bases de développement de la filière éolienne chez nous, dans le respect du territoire et des aspirations de la collectivité.

Joël Arseneau
Maire

Du moulin à vent à l'éolienne

Très tôt, l'homme a pensé à utiliser la force du vent, d'abord pour propulser les bateaux à voile, et par la suite, avec les moulins à vent, pour moudre le grain et pour irriguer ou drainer les terres agricoles.

L'éolienne dans sa forme actuelle, c'est-à-dire productrice d'électricité, est beaucoup plus récente. Elle fait sa première apparition à la fin du 19e siècle au Danemark et aux États-Unis.

Au Canada, l'industrie éolienne a mis plus de temps à se développer car la disponibilité d'autres types d'énergie, l'hydro-électricité par exemple, ne rendait pas cette exploitation nécessaire.

En ce qui concerne le Québec, c'est aux Îles-de-la-Madeleine, puis à Kuujuaq et Matane, que les premiers essais sont réalisés en 1975 par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Il faut attendre 1998 pour qu'un premier parc de 76 éoliennes entre en production à Cap-Chat, et un deuxième de 57 éoliennes, à Matane. Aujourd'hui, le Québec possède 199 éoliennes et produit 212 MW d'énergie dans six parcs situés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. On prévoit que 3500 MW de puissance seront installés d'ici 2014.



Saviez-vous que ?

*La puissance totale d'énergie éolienne produite au Canada est de 1049 mégawatts. Cette quantité est suffisante pour alimenter **315 000 foyers** ou l'équivalent de **0,46 %** de la demande totale.*

Mais de quoi s'agit-il ?



Bien que des appels d'offres d'Hydro-Québec soient en cours ailleurs au Québec et qu'un projet d'expérimentation ait été envisagé à L'Île-d'Entrée, les Îles ne sont pas actuellement incluses dans cette démarche québécoise de développement de l'énergie éolienne. Cependant, des promoteurs se sont intéressés à notre territoire, que ce soit pour des projets de recherche et développement (R&D) ou encore de production à grande échelle. Il est donc raisonnable d'envisager que prochainement des décisions devront être prises quant à l'utilisation de cette énergie inexploitée jusqu'ici.

Par la présente consultation, la Municipalité veut encadrer le développement à court et moyen terme de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, et ce uniquement afin de répondre à la demande locale en électricité dans le cadre d'un couplage éolien-diesel. Il n'est ici nullement question de production électrique à grande échelle pour fins d'exportation comme c'est le cas en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. La consultation porte également sur l'installation d'éoliennes domestiques ainsi que sur des projets de R&D.

Mais de quoi s'agit-il concrètement ?

Il s'agirait d'implanter quelques éoliennes sur le territoire madelinot qui alimenteront notre réseau électrique lorsque les conditions de vent seront adéquates. Lorsque les vents seront trop faibles ou trop forts, la centrale thermique de L'Étang-du-Nord prendra le relais par ses moteurs restés en veille et ce sans coupure ni baisse de tension. C'est ce qu'on appelle un couplage éolien-diesel.

Le potentiel éolien de l'archipel est considérable puisque nos vents sont de 6,5 à 9 mètres par seconde. Bien des préjugés courent sur la qualité et la fiabilité de cette énergie. Or, même si les éoliennes ne peuvent pas garantir une alimentation constante, utilisées en source d'appoint, elles assurent une stabilité plus grande que bien d'autres formes de production d'électricité, surtout que les technologies actuelles en assurent la qualité.

Qu'en est-il de la protection de notre milieu naturel ?

La plupart des personnes préoccupées par la protection de notre environnement prônent la construction de parcs éoliens car ils permettent de réduire l'émission des gaz à effet de serre, principale cause des changements climatiques qui d'ailleurs nous affectent directement aux Îles. Nous n'avons qu'à penser aux retards dans la formation des glaces et aux tempêtes plus fortes, qui fragilisent nos côtes et nos infrastructures routières.

Certains cependant sont inquiets des effets négatifs sur les oiseaux. Même si les recherches indiquent que ces effets sont minimes, le gouvernement du Québec a établi des règles visant à assurer la pérennité des espèces fauniques et de leur habitat. En outre, des rapports annuels sur la mortalité des oiseaux et chauves-souris permettent, le cas échéant, de faire les ajustements requis.

Les impacts les plus importants sont certainement ceux sur le paysage. En effet, si certains apprécient l'harmonie géométrique des éoliennes, d'autres considèrent qu'elles abîment le paysage. De nombreux aspects – l'emplacement, la répartition et le modèle des éoliennes – doivent être pris en considération afin de protéger nos paysages à titre de patrimoine naturel.

Des normes gouvernementales ont été établies ainsi qu'une gamme de mesures d'atténuation de leur impact visuel, pour guider l'implantation d'éoliennes et les intégrer dans nos panoramas.

Ce qu'il faut retenir donc, c'est que cette énergie inexploitée permettrait d'une part de réduire les émissions des gaz à effet de serre et d'autre part, en réduisant l'utilisation des moteurs de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, prolongerait la durée de vie de ceux-ci. Cette prolongation, loin de nuire aux emplois reliés à la production d'électricité, garantirait une bonne part d'entre eux pour les deux décennies à venir.



Alors, quels seront les impacts sur notre développement économique ?

En plus d'assurer le maintien d'une bonne part des emplois de la centrale, l'entretien et la surveillance des éoliennes nécessiteront quelques employés. Bien sûr, lors de la construction, des entreprises locales participeront aux travaux et on peut espérer que l'une ou l'autre d'entre elles puisse participer à la fabrication des pièces d'éoliennes. En outre, l'entretien et le suivi du système de production couplée éolien-diesel permettra aux employés responsables de développer une expertise qu'ils pourront partager avec d'autres régions.

En ce qui a trait à l'industrie touristique, l'intégration des éoliennes dans le paysage est une condition *sine qua non* car la magie de nos paysages constitue l'un des attraits principaux de l'archipel comme destination touristique de marque.

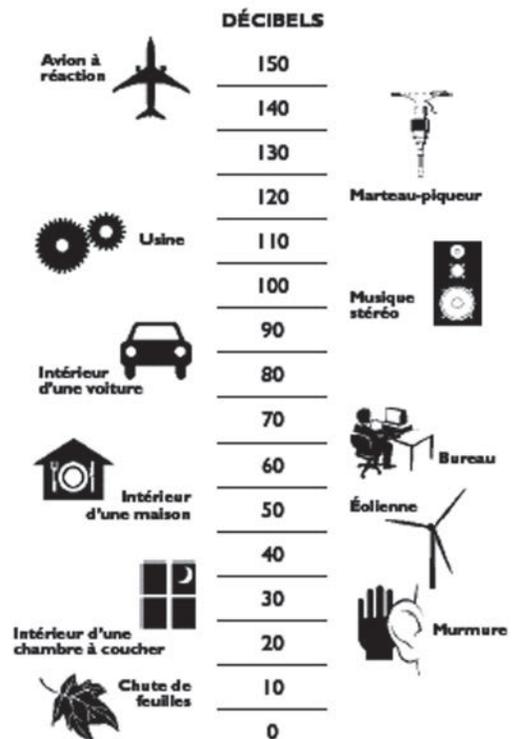
Et, finalement, quels seront les effets sur notre qualité de vie ?

Seul impact que nous n'avons pas encore abordé, le son est une crainte importante pour les résidents des territoires visés par l'implantation d'éoliennes. En effet, certains considèrent qu'une éolienne est aussi bruyante qu'un avion. Dans les faits, le son émis par les éoliennes (aux alentours de 50) se compare plus à celui d'une automobile. Plus encore, perchées à plus de 300 mètres de hauteur, leur son dépasse à peine un chuchotement. Il faut cependant noter que, toutes concentrées en un seul lieu, elles sont évidemment plus bruyantes.

En résumé

Les avantages	Les désavantages
Énergie propre	L'impact visuel sur nos paysages
Énergie renouvelable	Les oiseaux
Prolongation de la centrale thermique et de ses emplois	Le bruit

Pour plus d'information sur l'énergie éolienne, vous pouvez consulter, entre autres, le site d'Hydro-Québec au : www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne ou celui du Technocentre éolien : www.eolien.qc.ca



La consultation

La mise en place d'éoliennes afin de pourvoir en partie à notre consommation locale d'électricité ne peut se faire sans tenir compte des préoccupations de la communauté madelinienne. Aussi, votre opinion est importante car elle va permettre de compléter l'information sur laquelle les décideurs se baseront pour faire des choix d'avenir pour l'archipel afin d'encadrer le développement de cette nouvelle forme d'énergie. C'est pour vous entendre que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine entreprend cette consultation. Citoyens ou organismes, vous pouvez nous faire part de votre opinion :

- Soit par écrit en quelques phrases ou sous forme de mémoire que vous pourrez déposer lors des séances de consultation ou envoyer à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine jusqu'au 23 mars 2007, avec la mention Consultation sur le développement éolien.
- En présentant votre opinion et vos idées aux commissaires qui entendront la consultation, les 19 et 20 mars prochains à 19h à 22h au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord;

Dans le cas d'un dépôt et d'une présentation de mémoire, il faut vous inscrire auprès de Mme Jeannette Arseneau, à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 986-3100.

Pour guider votre réflexion, voici quelques questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses :

Question 1 : *Quelles sont vos préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage madelinot ?*

Question 2 : *Quels critères devraient servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes devant être implantées sur notre territoire ?*

Question 3 : *Pour vous quels sont les principaux avantages d'un développement éolien aux îles ?*

Question 4 : *Pour vous quels sont les principaux désavantages d'un développement éolien aux îles ?*

Les commissaires

Monsieur Léonard Aucoin, M. Ps, M.P.H.



Après des études de doctorat en psychologie, Léonard Aucoin a bifurqué vers la gestion de la santé. Il a mis sur pied l'un des premiers CLSC au Québec – celui des Îles-de-la-Madeleine – en 1973. Il a réalisé, en 1975, une fusion entre le CLSC, le CH et le CHSLD de sa région. Après une maîtrise en santé publique à l'Université de Berkeley, en Californie, il participe, en 1985, à la fondation de CGO, au sein du groupe CGI, pour faire du service-conseil en management de la santé qu'il quitte en 2000. Il assume alors les fonctions de vice-président de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux puis fonde le réseau InfoVeille Santé et vient d'accepter la présidence du Comité d'examen sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales.

Monsieur Louis Fournier, B. A., M. A.



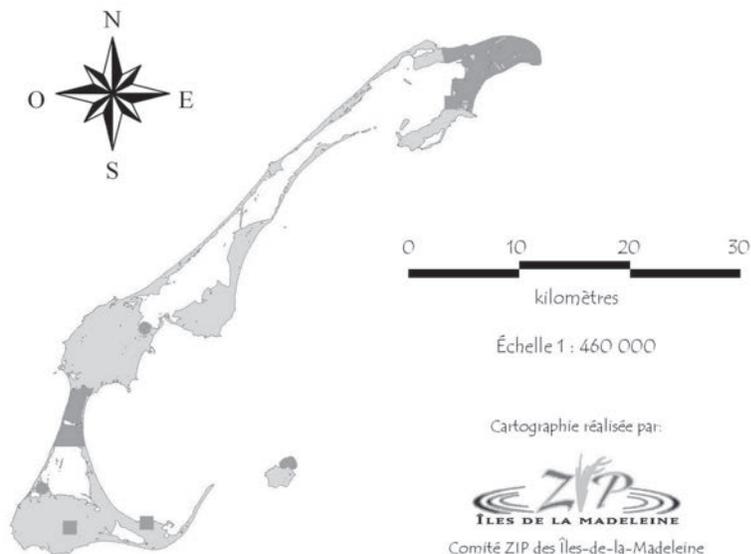
Après avoir complété un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Louis Fournier occupe différents postes d'économiste-conseil des ministères de l'Énergie et des Ressources Naturelles, de celui des Finances, de celui de la Culture et des Communications puis, en 1996, à la Commission sur l'avenir du Québec, Côte-Nord. Dès 1996, il devient agent de développement industriel à la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ce jusqu'au moment où il accepte d'assumer l'administration de la Pharmacie Aline Richard affiliée à Jean Coutu. En outre, en 2000, il a veillé à la gestion de la Mission Kosovo de Pharmaciens sans frontières et l'année suivante, il acceptait le poste de vice-président du magasin COOP de Havre-aux-Maisons.

Monsieur Arthur Miousse, B. A.



Détenteur d'un baccalauréat es Arts, Arthur Miousse a poursuivi ses études en sciences sociales et en communication à l'Université de Montréal. Ses premières années professionnelles se sont déroulées à l'Université de Montréal puis à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes. Au milieu des années 70, il se joignait à l'équipe d'implantation du CLSC des Îles où il fut tout d'abord agent d'information puis organisateur communautaire, poste qu'il occupa jusqu'en 2005. Durant ses trente années de travail consacrées à la communauté madelinienne, il a contribué principalement à outiller le milieu dans son développement socio-économique. Parallèlement, il a assumé diverses responsabilités au sein d'organismes locaux et régionaux, entre autres comme président du CRCSD Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, et, plus récemment, du Conseil régional des partenaires du marché du travail. À la retraite active depuis deux ans, il poursuit certains engagements liés au développement organisationnel et communautaire.

Principaux sites d'intérêts et aires protégées aux Îles de la Madeleine



Annexe 2

Compte-rendu des rencontres publiques

Première rencontre : mercredi 19 mars 2007

1. Ouverture par le maire de Îles, M. Joël Arseneau

19h07, Ouverture de la rencontre par Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine qui souhaite la bienvenue à cette très importante consultation sur le développement de la filière éolienne. Il explique que la municipalité, à travers son statut de conseil d'agglomération, possède une responsabilité concernant l'aménagement de son territoire et le développement local et économique, ce qui inclut donc le développement éolien. La consultation actuelle est mise en place afin de s'assurer que ce développement se fera de façon harmonieuse.

Il précise que le territoire comporte des particularités locales (territoire exigu) et qu'il faut se pencher là-dessus, être proactif pour que nous puissions répondre adéquatement aux promoteurs, sur la base de ce que souhaite ou non le milieu au plan du développement éolien. M. Arseneau effectue un bref retour sur le projet avorté de développement éolien à l'Île d'Entrée, lequel a été mis de côté car il ne répondait pas aux conditions de ce milieu.

Même si le potentiel éolien sur le territoire des Îles est grand, il y a une contrainte géographique et donc financière. À ce stade-ci, la municipalité veut regarder ce qui est envisageable à court et moyen terme. En ce sens, on parle tout d'abord de production pour les besoins locaux, entre autres par le biais d'un couplage éolien-diesel. L'un des buts de ce couplage est la sauvegarde d'emplois mais aussi la réduction des gaz à effet de serre. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler à l'implantation d'un cadre de développement de l'énergie éolienne aux Îles : Où? Quand? Comment? Des questions primordiales auxquelles il faut répondre avant que n'arrivent les projets.

C'est pourquoi la Municipalité met de l'avant cette consultation et a nommé les commissaires suivants pour entendre la population et faire rapport: Arthur Miousse, Louis Fournier et Léonard Aucoin.

Le maire souligne par ailleurs que le ministre du développement durable et de l'environnement, M. Béchard, dans une lettre transmise à la municipalité en réponse à une demande de cette dernière afin de rendre disponible des ressources du BAPE pour la présente consultation, a salué l'initiative de la Municipalité des Îles d'entreprendre cette démarche auprès de sa population.

Joël Arseneau souligne également la présence des deux représentants de Hydro-Québec, messieurs Éric Chainé (Service d'approvisionnement / Appels d'offres - Montréal) et Daniel Banville (conseiller aux relations avec le milieu- Rimouski) et les remercie de leur participation à la consultation. Il informe qu'un représentant du BAPE devait être présent mais fut malheureusement dans l'incapacité de le faire.

Joël Arseneau précise à l'assemblée que la Municipalité de Îles n'est pas là pour présenter un projet précis mais bien pour recevoir les commentaires, préoccupations et points de vue de la population quant à un éventuel développement de l'énergie éolienne sur le territoire.

Il souhaite une bonne soirée aux participants et laisse la parole aux commissaires.

2. Présentation des commissaires

Dans le cadre de la consultation, Arthur Miousse informe qu'il agira à titre d'animateur. Il précise que le but de la commission est de recevoir les commentaires et opinions du milieu, lesquels serviront à baliser le développement éolien aux Îles, selon les trois (3) secteurs actuellement visés : consommation locale, recherche et développement, éolienne domestique.

M. Miousse précise que la commission recevra les mémoires jusqu'au 23 mars prochain et qu'elle produira ensuite un rapport avec recommandations, lequel sera remis à la Municipalité des Îles.

Il informe l'assemblée du déroulement de la soirée et fait lecture de l'ordre du jour. M. Miousse explique le processus d'inscription pour les individus et organismes qui désirent prendre la parole et/ou déposer un mémoire et rappelle ensuite les quatre (4) questions en toile de fond de la présente consultation :

- Quelles sont les préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage?
- Quels sont les critères qui doivent servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes?
- Quels sont les avantages du développement éolien aux Îles?
- Quels sont les désavantages du développement éolien aux Îles?

Arthur Miousse rappelle qu'il n'y a pas de projets actuellement à l'étude et que la présente consultation vise exclusivement à baliser un éventuel développement pour répondre à la consommation locale.

3. Exposé d'Hydro-Québec sur le développement de l'énergie éolienne au Québec

M. Éric Chainé présente à l'assemblée un résumé du développement éolien au Québec au cours des dernières années. Son exposé est appuyé par une présentation visuelle (copie en annexe). En résumé, les principaux points abordés ont porté sur :

- Explications techniques (composantes d'une éolienne, caractéristiques, etc.)
- Historique du développement au Québec.
- Les avantages et désavantages de l'énergie éolienne.
- Les différents parcs éoliens actuellement sous contrat au Québec (Gaspésie).
- Un résumé des investissements actuels en éolien.
- Une synthèse des emplois créés en Gaspésie et dans la MRC de Matane.
- L'évolution des appels d'offre, les achats à venir et les processus de sélection d'Hydro-Québec (exigences, critères)
- Le rôle des différents intervenants dans le développement éolien au Québec (Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Production)
- Les rôles des acteurs de la filière éolienne (gouvernement du Québec, Régie de l'énergie, Municipalités et MRC)

Site Internet d'information sur le développement éolien :
www.hydroquebec.com/comprendre/éolienne/index.html

Site Internet pour les appels d'offre : www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequabecois

Questions d'éclaircissement :

M. Louis-François Bélanger, professeur à la Polyvalente des Îles, questionne M. Chainé sur les coûts de vente et les coûts de production dans un réseau autonome comme celui des Îles.

Le commissaire Léonard Aucoin, fait remarquer que la situation des Îles est très particulière et que la présentation de M. Chainé n'est pas exclusivement liée à un éventuel développement éolien aux Îles. Il ne s'agit donc pas de la même situation ni des mêmes particularités lorsqu'on parle de développement (besoins locaux avant tout et non éventuelle production pour exportation).

Léonard Aucoin questionne M. Daniel Banville sur les critères d'analyse d'Hydro-Québec lorsqu'un projet lui est présenté. M. Banville répond qu'Hydro-Québec tient toujours compte de 3 critères, lesquels guident l'évaluation : 1) que le projet soit bien accueilli par la population locale 2) qu'il soit acceptable au plan environnemental et 3) qu'il soit acceptable au plan économique.

M. Chainé informe l'assemblée qu'Hydro-Québec n'a actuellement pas de projet spécifique de couplage éolien-diesel pour les Îles-de-la-Madeleine, mais précise que la société d'État souhaite cependant aller de l'avant avec un projet pilote à l'intérieur de ses réseaux autonomes. Cependant, le lieu n'est pas encore déterminé.

Louis Fournier, questionne Éric Chainé concernant la micro-production (ex : panneaux solaires, petites éoliennes domestiques). Ce dernier précise qu'un programme d'auto-production est actuellement en vigueur et qu'il est disponible pour les Îles. Il s'agit d'un «mesurage net», c'est à dire une production qui ne sert qu'à écouler les surplus de production. Ce processus est élaboré pour les besoins du client et sert strictement sa consommation personnelle. Il précise que l'information est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec. Ce programme est disponible pour trois secteurs : résidentiel, agricole et commercial.

Maxime Arseneau questionne Hydro-Québec à savoir si les Îles (avec le réseau principal d'Hydro-Québec) peut faire l'objet d'un projet pilote puisque les Îles représentent à elles seules la grande majorité de l'ensemble des réseaux autonomes au Québec. M. Chainé répond que oui, les Îles pourraient faire l'objet d'un projet pilote.

Léonard Aucoin questionne M. Chainé concernant le processus d'appel d'offre, spécifiquement pour les Îles. Quel pourrait être ce processus éventuel? M. Chainé répond que tout est à l'évaluation actuellement. Il est cependant certain que la première initiative, la première étape importante, est celle que le milieu franchit actuellement, à savoir s'il est intéressé ou non par ce développement, s'il veut ou non des éoliennes sur son territoire. Cela rejoint donc les critères d'évaluation d'Hydro-Québec, tel que présenté précédemment.

4. Intervention du public (interventions orales, dépôt de mémoires, questions d'information)

Arthur Miousse nomme les membres de l'assemblée qui se sont inscrits et ont manifesté l'intérêt d'intervenir et précise qu'il doit s'agir d'une présentation résumée.

Arthur Miousse invite M. Anatole Chiasson à prendre la parole.

 **Comité ZIP des Îles (M. Anatole Chiasson)**

M. Chiasson déplore le court délai entre l'annonce et la tenue de la commission, mais salue l'initiative de la Municipalité de Îles et accueille positivement la démarche. Il présente ensuite un historique de l'organisme et explique le mandat et la mission du Comité ZIP.

M. Chiasson précise que l'organisme croit au potentiel constructif du développement éolien mais y voit également des préoccupations soulevées par les différents usagers du milieu et trouve important d'en faire part. Il explique toutefois qu'il n'est pas contre ce développement. Parmi les préoccupations, il y a celles relatives à l'absence actuelle d'encadrement juridique quant au développement éolien au Québec.

Les points positifs du développement éolien selon l'organisme :

- Diminution des gaz effet de serre
- Développement d'une énergie verte et durable
- Accroissement de la sécurité d'approvisionnement
- Prise en main de la communauté
- Développement d'une expertise locale
- Maintien d'emplois

Les conditions à prendre en compte :

- Favoriser l'inclusion de la communauté
- Faire preuve de transparence face à la communauté
- Préconiser les petites éoliennes et non les méga structures
- Ne pas compromettre les paysages et harmoniser les structures en fonction de ceux-ci
- Favoriser la recherche et le développement afin d'adapter le développement à notre milieu et ses particularités
- Prendre en compte les coutumes et habitudes existantes des Madelinots
- Assurer les redevances pour le milieu

En conclusion, M. Chiasson explique que le mémoire présenté se veut une réflexion pour souligner les avantages et désavantages du développement éolien et que l'organisme se dit prêt à collaborer avec la Municipalité des Îles dans ce processus de consultation.

Léonard Aucoin questionne à savoir si le Comité ZIP s'est penché sur l'impact de l'implantation sur le territoire des Îles d'une multiplication de petites éoliennes versus quelques grandes éoliennes ? M. Chiasson répond que non. Le Comité ZIP s'est plutôt penché sur les avantages et désavantages du développement ainsi que sur les critères à prioriser.

Arthur Miousse invite ensuite Michel Leblanc à prendre la parole.

 **M. Michel Leblanc (à titre personnel)**

M. Leblanc remercie la Municipalité des Îles de tenir la présente consultation sur cet important enjeu. Il précise être présent par intérêt personnel et parce qu'il se pose certaines questions par rapport au développement éolien aux Îles, surtout que ce sujet en est un très populaire. À ce titre, il informe qu'il a déjà publié une lettre dans le courrier aux lecteurs de l'hebdomadaire Le Radar.

Il défend qu'un consensus doit absolument être obtenu aux Îles car les possibilités de frictions dans le milieu sont nombreuses et explique que de moins en moins de citoyens semblent vouloir des éoliennes. En fait, c'est plutôt que personne ne la veut sur son terrain, dans son secteur, etc.

M. Leblanc demande des précisions à Hydro-Québec et à la Municipalité des Îles sur leurs intentions, sur les projets éventuels, à savoir s'il y en a actuellement à l'étude.

M. Leblanc fait part de ses attentes concernant la consultation : il souhaite, entre autres, qu'on évalue tout d'abord nos besoins et nos priorités dans ce domaine et espère qu'on ne prendra pas de décisions précipitées, même si les pressions peuvent venir rapidement de la part des promoteurs.

Léonard Aucoin intervient pour rappeler le mandat de la commission, lequel est d'entendre la population et déterminer avec elle quels sont les critères qu'elle veut se donner pour baliser le développement éolien aux Îles. Il demande à M. Leblanc quels sont, selon lui, les critères qui devraient être pris en compte pour baliser ce développement aux Îles. M. Leblanc répond qu'il faut d'abord déterminer 1) Est-ce qu'on en veut? 2) Quels sont nos besoins? 3) Est-ce que ce développement répond vraiment à nos besoins? 4) Combien peut-on avoir d'éoliennes sur notre territoire?, 5) Où devrait-on les installer? et finalement, 6) Combien cela va rapporter?

Le commissaire Louis Fournier précise que tout est question de compromis dans ce dossier.

Arthur Miousse invite M. Jacques Gaudet à prendre la parole.

 **M. Jacques Gaudet (à titre personnel)**

M. Gaudet précise que le document appuyant son intervention sera déposé mardi soir mais désire quand même adresser une question à Hydro-Québec concernant la distance à respecter lors de l'implantation d'éoliennes en territoire habité - à quelle distance des maisons? M. Chainé répond qu'Hydro-Québec ne fixe pas la distance et n'impose pas de normes à respecter en ce sens. Il appartient plutôt aux municipalités de fixer cette distance, selon leur schéma d'aménagement et l'occupation du territoire.

Intervention de Jeannot Gagnon qui précise qu'il revient à la MRC de planifier et fixer un cadre pour le développement éolien. Ce cadre sera fixé en fonction de ce que la population décidera. Le cadre se résume aux questions suivantes : où veut-on des

éoliennes et où n'en veut-on pas? M. Gagnon rappelle que nous devons naturellement tenir compte de l'importante notion d'intégration au paysage.

M. Gaudet questionne Hydro-Québec, à savoir si la société possède une expertise au plan des éoliennes «offshore». M. Chainé répond que non, Hydro-Québec n'a pas d'expertise en ce sens et n'a pas connaissance de l'existence de tels projets au Québec actuellement. Seulement, il est certain que les projets «offshore» sont beaucoup plus coûteux.

M. Gaudet questionne à savoir si l'énergie marée-motrice se retrouve dans les plans d'Hydro-Québec.

M. Gaudet demande quelle est la charge actuelle de la centrale thermique de Cap-aux-Meules?

M. Chainé répond qu'il s'agit d'une consommation de quelques tonnes de mazout à l'heure. Sur ce dernier point, M. Gaudet demande de recevoir l'information exacte lors de la consultation de mardi 20 mars.

(* voir le tableau des réponses en annexe du présent document)

Arthur Miousse invite Guy Lapierre à prendre la parole :

Guy Lapierre (à titre personnel)

M. Lapierre précise qu'il a quelques inquiétudes en regard du développement éolien aux Îles, entre autres, au niveau de l'impact visuel et du bruit. Il convient qu'il est cependant vrai que le milieu va devoir faire des compromis quant à l'implantation des éoliennes sur le territoire.

M. Lapierre questionne Hydro-Québec quant à la notion de bruit généré par les éoliennes. M. Chainé informe que l'information quant au bruit que peuvent générer les éoliennes est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec.

Intervention de Lucien Boudreau, lequel apporte quelques précisions relatives au bruit occasionné par les éoliennes.

Arthur Miousse invite M. François Turbide à prendre la parole.

Tourisme Îles de la Madeleine (M. François Turbide, président)

M. Turbide précise d'entrée de jeu que Tourisme Îles de la Madeleine est en faveur de l'implantation d'éoliennes aux Îles, entre autres, en raison de la conséquente diminution de gaz à effet de serre, ce qui est très important pour préserver notre milieu.

Pour Tourisme Îles de la Madeleine, la notion de paysage est très importante, car cela est à la base du produit touristique madelinot. Selon lui, il serait important de se doter d'un plan directeur afin de bien baliser le développement (où? comment? combien?) et s'assurer que tous ces critères soient modulés en fonction de nos besoins. Il nous faut d'abord des réponses afin d'éviter des pièges tels ceux auxquels a du faire face la

Gaspésie. M. Turbide souligne l'importance d'impliquer la population dans ce développement et d'encadrer le développement face à l'appétit des intérêts privés (comme par exemple en Gaspésie).

Louis Fournier questionne à savoir s'il croit qu'un parc éolien peut devenir une attraction touristique. M. Turbide répond que le questionnement s'est fait au sein du conseil d'administration de Tourisme Îles de la Madeleine et que ce dernier pense que oui, mais à condition qu'il soit bien fait, bien intégré. Par exemple : la centrale thermique à Cap-aux-Meules est devenue une attraction touristique de par sa spécificité.

Comme le but n'est pas de créer un réseau d'éoliennes qui va anéantir le paysage, il faut donc faire des compromis, en cherchant à atténuer le plus possible les impacts sur les paysages et l'environnement. M. Turbide exprime qu'il faudrait voir si le «offshore» ne serait pas plus avantageux pour les Îles, vue l'étroitesse et la fragilité du territoire. Il faut se pencher sur la question car cela mérite d'être étudié sérieusement.

Léonard Aucoin intervient et précise qu'il n'y a pas actuellement de projets à l'étude et que l'on tient cette commission de façon proactive, afin de se doter de balises pour mieux connaître ce qu'il faut ou ne faut pas faire en regard du développement éolien aux Îles.

Par contre, certains intervenants expriment qu'il est difficile de faire cet exercice de consultation si on n'a pas un projet concret sur la table que l'on peut étudier et sur lequel on peut se prononcer.

Arthur Miousse invite Sandrine Paluel à prendre la parole.

Société de conservation des Îles (Sandrine Paluel)

Mme Paluel soutient qu'il est difficile de se prononcer alors qu'il n'y a pas de projets concrets à l'étude actuellement. Elle demande des précisions à M. Chainé (Hydro-Québec) quant à la capacité actuelle de la centrale de Cap-aux-Meules. Ce dernier explique.

À la lumière de ces informations, Mme Paluel explique que le milieu doit être conscient que nous n'aurons pas besoin de cinquante éoliennes pour subvenir à nos besoins et qu'il n'est donc pas nécessaire de se créer des peurs inutiles face à un éventuel développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine. Il est davantage réaliste de penser à seulement quelques éoliennes qui répondront à nos besoins. Il n'y a donc pas de raisons de «partir en peur».

Louis Fournier précise de nouveau qu'il s'agit d'une consultation visant un éventuel encadrement d'une production locale, incluant la production domestique.

Mme Paluel exprime qu'il serait préférable d'avoir seulement quelques grosses éoliennes plutôt qu'une multitude de petites.

Arthur Miousse invite Natalia Porowska à prendre la parole.

 **Mme Natalia Porowska**

Mme Porowska indique qu'il est déplorable, selon le programme d'autoproduction de Hydro-Québec, qu'on ne puisse se regrouper, que ce programme vise l'établissement d'éoliennes domestiques sur une base strictement individuelle.

Elle précise qu'il serait intéressant que la Municipalité des Îles présente des scénarios à étudier car il est difficile de se prononcer sur quelque chose d'inexistant.

En réaction à quelques commentaires soulevés par des participants, Louis Fournier précise que les diapositives avec éoliennes virtuelles intégrées dans le paysage sont un outil pour susciter la réflexion et ne représentent en rien des sites pour lesquels des projets seraient actuellement à l'étude.

Intervention de Maxime Arseneau qui soutient que notre milieu doit envisager sérieusement cette forme d'énergie, car on constitue la plus grande clientèle des réseaux autonomes d'Hydro-Québec. Il ajoute que qu'Hydro-Québec, dans un contexte global de développement éolien, doit préciser ses besoins et non seulement procéder par appels d'offre tel que c'est le cas actuellement. Cela nous aiderait davantage à fixer les balises si nous connaissons les besoins d'Hydro-Québec.

Maxime Arseneau salue l'initiative de la Municipalité des Îles et exprime que le travail actuel est le début d'une démarche essentielle qui mènera à l'encadrement du développement éolien aux Îles. Il ajoute que la Municipalité pourrait envisager de consulter de nouveau la population dans les prochaines étapes de ce processus.

Par ailleurs, compte tenu de la configuration géographique des Îles, il est difficilement pensable d'installer les éventuelles éoliennes près des maisons. Il est donc indispensable pour la Municipalité de réglementer cet aspect. Il est d'autant plus important de s'interroger à savoir si la Municipalité peut légiférer pour les éoliennes «offshore».

Sur ce dernier point, et en réponse à l'intervention, Jeannot Gagnon présente l'exemple la MRC de Lac Saint-Jean-Est qui a légiféré quant à la distance à être respectée pour l'implantation des éoliennes en milieux habités ainsi que par rapport aux éléments à être protégés (corridors panoramiques, paysages, vues, etc.) Il rappelle que l'exercice actuel vise donc à établir les zones sensibles aux Îles où l'on ne souhaite pas d'éoliennes, fixer les conditions. Jeannot Gagnon précise que la Municipalité (par ses pouvoirs de MRC) et son schéma d'aménagement, a le pouvoir d'établir un cadre réglementaire. Elle ne peut pas interdire tout développement sur son territoire mais peut légiférer et l'encadrer. Elle doit cependant tenir compte du plan d'affectation des terres publiques (aux Îles : 35% des terres).

Actuellement, selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI-2006-04) présentement en vigueur sur notre territoire, tout parc éolien de plus de 350 kW doit être implanté en secteur zoné industriel par l'autorité municipale. Ce règlement devra donc nécessairement être modifié en fonction des résultats du présent exercice, des balises et critères qui seront établis par le milieu et le schéma devra prévoir des dispositions conséquentes.

M. Chainé intervient et en réponse à une question quant à la durée de vie de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, précise que celle-ci a une durée de vie d'environ 15 ans (jusqu'en 2022).

Joël Arseneau intervient et précise qu'il n'est aucunement question pour l'instant de fermeture de la centrale, ni de pose de câbles électriques sous-marins. On se situe actuellement au niveau de la production à petite échelle, pour les besoins locaux. Il précise qu'il est cependant vrai qu'Hydro-Québec évalue présentement les coûts pour la mise en place d'un câble sous-marin, donc que ce scénario n'est pas encore exclu, mais qu'il s'agit seulement d'une étude et que cela ne fait pas partie des projets à court terme (d'autant plus que la centrale a encore une durée de vie de 15 ans).

Arthur Miousse invite Germain Leblanc à prendre la parole:

 **M. Germain Leblanc (à titre personnel)**

M. Leblanc exprime des craintes versus les projections sur écran (photos avec éoliennes fictives), car il était sous l'impression que des projets étaient déjà à l'étude en ce sens. Les commissaires le rassurent et lui confirment qu'il n'en est rien.

M. Leblanc exprime qu'il trouve difficile de se prononcer dans le cadre de cet exercice alors qu'il n'y a pas projets concrets de présentés, quelque chose sur quoi se baser. Il juge par ailleurs dangereux que, dans le cadre du développement éolien, le milieu se fasse imposer des projets. Il est donc essentiel que ce soit le milieu qui décide, qu'il soit parti prenante de la démarche et non que ce développement lui soit imposé.

Arthur Miousse invite M. Raymond Gauthier à prendre la parole.

 **M. Raymond Gauthier (à titre personnel)**

M. Gauthier souligne que ce n'est pas la première fois qu'il se présente en audiences pour une consultation, même s'il n'y avait de projet précis. Il salue l'initiative de la Municipalité des Îles afin d'éviter qu'«on se fasse prendre vent d'boute» quant au développement éolien. Il précise que la consultation actuelle n'est cependant que la première étape et que l'on n'a pas encore posé les questions de fond, c'est à dire le besoin essentiel de s'interroger en tant que citoyens et consommateurs d'énergie...M. Gauthier défend qu'à la base, il faut se questionner collectivement sur notre façon de faire, nos habitudes de consommation et qu'en ce sens, il y a de l'éducation à faire.

Concernant le fait que l'on apprenne que la centrale a encore une durée de vie de 15 ans, M. Gauthier soutient qu'il ne faudrait pas que ça retarde les actions qui doivent être entreprises et la réflexion que l'on doit faire collectivement, dès maintenant. Selon lui, il faut par ailleurs relativiser l'impact visuel des éoliennes.

Les poteaux électriques actuels sont tout aussi nuisibles, les tours de télécommunications, etc. et pourtant on n'a pas le choix de les tolérer, car elles sont en lien direct avec nos besoins et nos habitudes de consommation.

Arthur Miousse invite monsieur Antoine Langford à prendre la parole.

 **M. Antoine Langford (à titre personnel)**

Selon ce participant, quant on parle de développement éolien, il faut tout d'abord tenir compte de l'aspect communautaire. Il faut valider l'acceptation par le milieu avant de pousser plus loin le questionnement.

Concernant l'emplacement et le type d'éoliennes, les critères ne doivent pas tous être déterminés par la Municipalité des Îles. Il s'agit plutôt de tenir compte du taux de pénétration. Il exprime l'opinion selon laquelle il serait préférable d'avoir de plus grandes éoliennes en petite quantité plutôt qu'une multitude de petites. M. Langford soutient qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur une réglementation municipale afin de baliser l'autoproduction et le développement lié aux petites éoliennes. Tout cela sans délaissier l'esprit communautaire du développement éolien aux Îles. Par-dessus tout, le milieu doit saisir l'opportunité de devenir un laboratoire pour l'ensemble des réseaux autonomes. Selon M. Langford, il revient à la Municipalité des Îles de positionner notre milieu sur cet échiquier.

Arthur Miousse invite Pierre Solomon à prendre la parole.

 **M. Pierre Solomon (à titre personnel)**

M. Solomon demande à M. Éric Chainé s'il est vrai qu'il est très dispendieux d'entretenir les éoliennes dans un cas particulier comme celui des Îles-de-la-Madeleine, en raison de l'air salin. M. Chainé répond qu'effectivement, les pièces sont très dispendieuses et leur entretien également. En environnement salin, de plus en plus d'éoliennes «offshore» sont développées selon de nouvelles technologies pour permettre une meilleure résistance, une perméabilité face aux effets de l'air salin. Mais il est vrai que cette technologie est plus dispendieuse en «offshore», en raison également de la distance de la terre ferme.

M. Solomon se dit pleinement en accord avec le développement éolien, selon des balises strictes afin de minimiser les impacts au niveau de l'environnement, des paysages et de la faune. Il salue l'initiative de la Municipalité des Îles et se dit satisfait que la population soit consultée au premier stade de cette démarche qui doit être collective.

5. Information sur les prochaines étapes de la consultation

Arthur Miousse, remercie les participants et les informe des mémoires qui seront déposés lors de la deuxième séance, soit mardi le 20 mars. Il rappelle par ailleurs que les mémoires peuvent être déposés à la commission jusqu'au 23 mars et que celle-ci devrait déposer son rapport et ses recommandations à la Municipalité des Îles vers le 15 avril prochain.

6. Clôture de la rencontre

Clôture de la rencontre à 21h50.

Deuxième rencontre : jeudi 20 mars 2007

1. Ouverture par le maire de Îles, M. Joël Arseneau

19h09, ouverture de la rencontre par Joël Arseneau qui souhaite la bienvenue aux participants. Il se dit satisfait de constater que le sujet semble susciter l'intérêt de la population car encore beaucoup de participants assistent à cette deuxième rencontre, dont beaucoup de jeunes.

Il procède à la présentation des commissaires et les remercie d'avoir accepté l'invitation de la Municipalité des Îles à jouer ce rôle.

2. Présentation des commissaires

Arthur Miousse informe l'assemblée qu'il agira à titre d'animateur. Il précise que les commissaires sont là pour recevoir les commentaires de la population, selon les paramètres identifiés par la Municipalité des Îles dans le document d'information acheminé dans les foyers des Îles. Il précise également que la commission est quand même ouverte à recevoir des commentaires ou informations sur des projets de plus grande envergure, mais que ceux-ci ne peuvent faire l'objet de débat dans le cadre de la présente consultation.

Arthur Miousse informe les participants que dans le cadre de la première rencontre, une quinzaine d'interventions ont été faites au micro. Il informe que la commission recevra les mémoires jusqu'au 23 mars, que celle-ci produira ensuite un rapport avec recommandations qui sera déposé à la Municipalité des Îles. Il reviendra à cette dernière de donner suite au processus dans le cadre du développement de la filière éolienne aux Îles.

Il informe également que les représentants de Hydro-Québec ne sont pas présents à cette rencontre-ci mais que le commissaire Louis Fournier fera un bref résumé de la présentation faite la veille par M. Éric Chainé. Le tout sera complété par Jeannot Gagnon, directeur «Développement local et aménagement du territoire» à la Municipalité des Îles.

Il informe l'assemblée du déroulement de la soirée et fait lecture de l'ordre du jour. Il explique le processus d'inscription pour les individus et organismes qui désirent prendre la parole et informe que six présentations du public seront entendues ce soir.

Arthur Miousse rappelle les questions posées en toile de fond de la présente consultation:

- Quelles sont les préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage?
- Quels sont les critères qui doivent servir à déterminer l'emplacement et le type d'éolienne?
- Quels sont les avantages du développement éolien aux Îles?
- Quels sont les désavantages du développement éolien aux Îles?

Finalement, Arthur Miousse précise que le but de la commission est de recevoir les commentaires et opinions du milieu, lesquels serviront à aider la Municipalité des Îles à baliser le développement éolien aux Îles selon les trois secteurs visés : consommation locale, recherche et développement, éoliennes domestiques.

3. Bref résumé de la présentation de Hydro-Québec du 19 mars.

Louis Fournier informe que, la veille, les deux représentants d'Hydro-Québec, messieurs Chainé et Banville ont présenté aux participants des informations relatives aux achats des énergies éoliennes par la société d'État. Cette présentation a, entre autres, permis de mieux comprendre le rôle des différents intervenants dans la filière éolienne québécoise ainsi que les avantages et contraintes de la technologie éolienne. M. Fournier fait un bref retour sur les processus d'appels d'offre par Hydro-Québec et les conditions / critères fixés par Hydro-Québec pour le développement de l'éolien au Québec.

La présentation contenait des informations concernant le rôle des différents intervenants dans le développement éolien, soient :

- Hydro-Québec (Hydro-Québec Distribution, TransÉnergie et Production)
- Les producteurs éoliens
- Le gouvernement du Québec
- La Régie de l'énergie
- Le monde municipal (municipalités et MRC)

Il précise que la présentation de M. Chainé a permis de comprendre clairement qu'Hydro-Québec est un acheteur et non un producteur d'énergie éolienne, ce qui est très différent et surtout très important pour la compréhension du rôle de la société d'État dans le développement de la filière éolienne au Québec. Il informe par ailleurs que toute l'information diffusée par Hydro-Québec est disponible sur le site Internet de la société d'État.

Fin de la présentation de M. Louis Fournier.

Arthur Miousse informe les participants que les photos avec éoliennes qui déroulent à l'écran sont des simulations et ne représentent en rien de quelconques projets réels de développement éoliens sur le territoire des Îles, que les paysages ont été choisis de façon tout à fait aléatoire. Pour la bonne compréhension de la présente démarche et de ses objectifs, il rappelle qu'il n'y a pas de projets actuellement à l'étude et que la présente consultation vise exclusivement une production à petite échelle selon trois volets : la consommation locale, la recherche et développement, les éoliennes domestiques.

Brève présentation par Jeannot Gagnon, directeur «Développement local et Aménagement du territoire» à la Municipalité des Îles.

M. Gagnon informe les participants sur les éléments de réponse fournis par Hydro-Québec à la suite de la première rencontre de consultation du 19 mars et qui n'avaient pu être fournis sur place. Les informations reçues sont les suivantes ;

- La consommation annuelle de mazout à la centrale thermique de Cap-aux-Meules est de 38 000 tonnes
- La capacité installée est de 75 MW
- La production en période de pointe (hivernale) est de 37 MW
- La production en période estivale est de 11,3 MW
- La production totale annuelle est de 164 GW/h (gigawatt/heure)

Jeannot Gagnon explique le but de la présente démarche et dresse le contexte ayant mené à la consultation publique. Il explique qu'en tant que MRC, il est du rôle de la Municipalité des Îles de planifier l'aménagement du territoire. C'est donc selon ce pouvoir que la MRC peut établir un cadre pour le développement éolien aux Îles.

Il présente un bref historique des démarches des dernières années sur notre territoire et initiées d'une part par la Chambre de commerce des Îles, et d'autre part par un promoteur privé qui impliquait un câble sous-marin greffé à un parc éolien. Dans ce dernier cas, il précise que la Municipalité des Îles a décidé de ne pas s'y associer, principalement en raison des conséquences sur les pertes d'emplois à la centrale de Cap-aux-Meules. Jeannot Gagnon informe que quelques projets (deux ou trois) ont été présentés à la Municipalité des Îles au cours des derniers mois, mais qu'il n'y a pas eu de suites à ceux-ci. Il a informé les participants que dans le cas du projet avorté de développement éolien à l'Île d'entrée, la Municipalité des Îles n'y était pas associée et que celui-ci ne répondait pas à ce que souhaitait le milieu et les habitants de cette localité.

Il informe qu'entre temps, Hydro-Québec a toutefois laissé savoir son intérêt pour un possible projet de couplage éolien-diésel aux Îles.

Fin de la présentation.

Arthur Miousse invite Gino Thorne à prendre la parole.

La Chambre de commerce des Îles (Gino Thorne, président)

M. Thorne procède à une présentation résumée du projet qui a été déposé à la Municipalité des Îles en janvier 2006 et qui avait été préparée par le directeur général de l'organisme, M. Pierre Proulx. M. Thorne fait un survol des différents thèmes abordés dans ce projet, lesquels se résument à :

- o Validation du potentiel éolien
- o Établissement d'une stratégie d'intégration
- o Mise en place d'un parc technologique de valorisation des énergies renouvelables
- o Prospection d'entreprises
- o Développement et établissement d'une entente entre Hydro-Québec et la société paramunicipale à être créée.

En général, les recommandations du rapport allaient dans le sens suivant, soit d'encourager la Municipalité des Îles à prendre le tournant des énergies renouvelables

mais en tenant compte de certains enjeux majeurs, comme le respect de l'environnement, du paysage, du cadre de vie ainsi que l'établissement d'un partenariat local.

Léonard Aucoin demande si le projet a cheminé suite au dépôt à la Municipalité des Îles en janvier 2006. Gino Thorne explique que le projet a plus ou moins évolué depuis, que l'organisme est plutôt demeuré en attente des décisions municipales et de l'ouverture d'Hydro-Québec quant à l'éolien. Il informe toutefois que des promoteurs continuent de contacter régulièrement la *Chambre de commerce de Îles* afin d'obtenir de l'information sur différents aspects locaux du développement éolien, leur évolution, l'identification des sites potentiels, etc.

Gino Thorne informe que le projet remis en 2006 aurait toutefois besoin d'être mis à jour. À une question de M. Aucoin, Gino Thorne précise que le «offshore» ainsi que d'autres possibilités, différentes technologies avaient été regardées dans le cadre de ce projet.

Il souligne que les craintes de la *Chambre de commerce des Îles* concernent surtout la perte possible d'emplois liée à la fermeture ou la réduction des opérations de la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Il soutient qu'il est primordial d'être proactif et de développer une expertise locale, d'attirer ici des cerveaux afin de créer de nouveaux emplois qui pourront compenser pour la perte éventuelle d'emplois à la centrale thermique.

Léonard Aucoin résume : selon la Chambre commerce des Îles, la Municipalité des Îles est l'entité la plus apte à baliser le développement éolien et doit le faire. Cependant, elle doit s'entourer de l'expertise et de «monde pour l'aider à ramer». En ce sens, la Chambre de commerce des Îles offre son appui et note qu'il est important de tenir compte de tous les aspects qui touchent le développement éolien (social, touristique, etc.)

Arthur Miousse invite M. Guillaume Tita à prendre la parole.

CERMIM (Guillaume Tita, directeur scientifique)

Monsieur Tita présente un bref survol de la mission du CERMIM, de sa programmation scientifique et de sa contribution au développement éolien aux Îles et précise que la Municipalité des Îles est «partenaire» du CERMIM.

Concernant la mission de l'organisme, celle-ci est de contribuer au développement durable des milieux insulaires et maritimes habités du Québec.

Guillaume Tita informe que le CERMIM déposera deux documents dans le cadre de la présente consultation. Les mémoires (et la présentation orale) contiennent des informations concernant, entre autres :

- Quelle quantité d'éoliennes est nécessaire ? Cela dépend du taux de substitution, de la puissance et de la taille de l'éolienne et de la notion de gestion du territoire (on ne peut implanter une éolienne n'importe où). Cela dépend également du facteur d'utilisation, par exemple le fait qu'on doive l'arrêter quand le vent est trop fort. Il précise que ce dernier point constitue une limite aux avantages de l'énergie éolienne.

- Où implanter des éoliennes sur le territoire? Il n'est pas évident de répondre à cette question. Il faut tenir compte des coûts de raccordement au réseau, la géotechnique (type de sol), des cartes des vents, de l'aménagement du territoire, etc.

En résumé, M. Tita précise qu'il existe beaucoup de facteurs à prendre en compte pour l'implantation d'éoliennes. C'est donc à ce niveau que se situe l'intervention du CERMIM, dont le but et la mission sont en résumé d'aider à baliser le développement éolien aux Îles. Dans cette optique, l'organisme couvre trois (3) volets que sont :

- L'évaluation territoriale du potentiel éolien
- La définition d'une stratégie énergétique globale (étudier les différentes sources énergétiques et leur intégration)
- Le transfert des connaissances

Léonard Aucoin résume que la contribution du CERMIM se situe à un niveau technique et scientifique quant au développement éolien aux Îles et que l'organisme peut fournir des outils et de la documentation en ce sens (ex : carte des vents, zones d'exclusion, évaluation des secteurs à potentiel technique).

Monsieur Aucoin questionne à savoir si des endroits potentiels ont déjà été identifiés pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Guillaume Tita réponds que non, car beaucoup de facteurs doivent être pris en compte (une soixantaine) et que certaines étapes doivent préalablement être franchies avant d'arriver à l'étude de ces facteurs.

M. Aucoin demande si ces facteurs sont disponibles pour consultation et M. Tita répond que oui, dans le rapport d'Hélimax sur le potentiel éolien.

M. Aucoin demande combien faut-il de temps pour faire l'étude de ces facteurs. M. Tita explique que cela peut se faire possiblement en 18 mois, mais ce délai est à valider. Ces études doivent se faire en partenariat avec la Municipalité des Îles et avec les autres partenaires du milieu impliqués dans ce développement. Guillaume Tita informe que l'organisme a déjà débuté des études visant la documentation.

Sur la base d'informations apportées par M. Tita, Louis Fournier demande pourquoi ne serait-il pas possible d'installer des éoliennes dans les dunes. Monsieur Tita explique que certaines contraintes, par exemple au niveau de la protection des habitats, sont beaucoup plus strictes qu'au moment où on a implanté l'éolienne sur le site de la Cormorandière. Il faut aussi tenir compte de la notion d'érosion et de la distance du réseau principal (coûts de raccordement très importants). Il s'agit donc de prendre en compte une «gestion du risque» quand on parle d'implantation d'éoliennes dans les dunes.

Arthur Miousse invite Gabrielle Leblanc.

Gabrielle Leblanc (à titre personnel)

Gabrielle Leblanc explique que les Îles sont de mieux en mieux outillées quant à la connaissance de leur patrimoine et qu'il faut tenir compte de cet important aspect quand on parle de développement éolien. Le patrimoine ne tient pas seulement compte des paysages mais de la notion d'habitation, d'occupation du territoire et de son utilisation (y compris du point de vue que l'on a lorsqu'on est en mer - pêcheurs). Il s'agit donc d'une situation complexe.

Léonard Aucoin demande si Mme Leblanc aurait des critères à suggérer et dont la Municipalité des Îles devrait tenir compte dans l'encadrement du développement éolien.

Madame Leblanc explique qu'au moment de faire l'inventaire des paysages les plus appréciés des Îles dans le cadre du *Tour des cantons*, il est apparu clairement que les gens se sont approprié certains secteurs, certains paysages, et ce sur une base collective. Ils ont développé un attachement pour ces paysages. Il faudrait donc tenir compte de la possibilité de préserver ces zones et d'opter pour des zones déjà touchées, modifiées, utilisées à des fins industrielles (toujours selon les quelques soixante facteurs d'implantation amenés par M. Tita dans sa présentation).

Arthur invite M. Jacques Gaudet à prendre la parole.

M. Jacques Gaudet (à titre personnel)

M. Gaudet félicite le milieu de participer à cette consultation et de témoigner ainsi collectivement de l'importance de notre environnement. Il soulève toutefois des questionnements quant à nos habitudes de consommation, notre style de vie qui fait en sorte de susciter des besoins toujours de plus en plus grands. Il est d'avis qu'il faut maintenant se sortir du cercle vicieux «guérir plutôt que prévenir» et revoir notre façon de faire, de consommer.

Concernant le couplage éolien-diesel, M. Gaudet pense que c'est un bon début, mais que cela est nettement insuffisant car cela ne fait que «ménager» les moteurs et prolonger leur durée de vie. On ne règle donc pas le problème à la source. Selon M. Gaudet, il est important que l'implantation potentielle d'éoliennes ne gruge pas davantage le fragile territoire des Îles. En ce sens, il faudrait tenir compte des possibilités qu'offre le «offshore». Nous devrions par ailleurs chercher d'autres alternatives et développer les technologies, comme celle relative à l'énergie solaire et le compostage.

M. Gaudet est d'avis que nous devons donc d'abord faire un auto examen de notre consommation et de nos besoins, qu'il s'agit d'une responsabilité collective. Il aurait aimé que l'on tienne davantage compte de la production éolienne pour fins domestiques.

Arthur Miousse invite M. Leclerc à prendre la parole.

 **M. Daniel Leclerc (à titre personnel)**

Monsieur Leclerc fait la présentation de trois hypothèses personnelles quant au nombre d'éoliennes nécessaires, la localisation de celles-ci et les objectifs d'un projet d'implantation aux Îles.

- Nombre d'éoliennes : sur la base des données de consommation locale, il nous faudrait entre une et trois éoliennes (pour répondre à 10% de notre production annuelle, selon évidemment la taille de ces éoliennes).
- Localisation des éoliennes : M. Leclerc privilégierait la zone nord de Havre-aux-Maisons (*Les Sillons*) car ce sont des terres publiques qui possèdent un grand potentiel éolien et qui ne comportent pas d'habitations.
- Les objectifs d'un projet d'implantation de la filière éolienne aux Îles : M. Leclerc se pose trois questions par rapport aux objectifs réels de la Municipalité des Îles quant au développement éolien :
 - Est-ce pour profiter de la manne des appels d'offre de Hydro-Québec? Les Îles seraient dans ce cas mal positionnées pour jouer sur cet échiquier et ne réussiraient pas à se démarquer. Les Îles de la Madeleine ne seraient ainsi pas très compétitives.
 - Est-ce que le but est d'amener des retombées économiques pour la Municipalité des Îles?
 - Est-ce pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre ? Si oui, la proposition actuelle (couplage) est un premier pas, mais cela ne nous permettra pas d'atteindre des objectifs ambitieux.

Arthur Miousse invite M. Raymond Gauthier à prendre la parole.

 **Attention Frag'Îles (M. Raymond Gauthier, vice-président)**

Monsieur Gauthier explique que l'organisme s'est senti «un peu coincé» dans les délais entre l'annonce de la présente consultation et la date de remise des mémoires. En ce sens, le mémoire de l'organisme sera remis ultérieurement et non ce soir. Il procède ensuite à un survol des pistes de solutions élaborées dans le mémoire à venir.

Selon M. Gauthier, il est important pour l'organisme *Attention Frag'Îles* d'être impliqué dès le départ dans le processus de consultation visant un éventuel développement de la filière éolienne aux Îles.

Les principales préoccupations de l'organisme dans la réflexion entourant ce développement se situent au niveau de la préservation et de la pérennité du patrimoine madelinot. Ainsi, il est important qu'un éventuel projet ne vise strictement que la consommation locale. Ce point est essentiel.

M. Gauthier rappelle qu'il faut cependant travailler à une plus grande responsabilisation individuelle et collective face à notre façon de consommer et à l'identification de nos besoins réels.

Il informe que l'organisme sera disposé à donner son opinion et offrir son expertise concernant les avantages et désavantages de projets éventuels à être étudiés. L'organisme se dit disposé à travailler en partenariat avec les intervenants et organismes dans le processus et qu'il est disposé à faire bénéficier de son expertise en matière de protection du territoire, de notions environnementales, etc.

En terminant, M. Gauthier souligne l'importance pour la Municipalité des Îles d'impliquer le milieu, la population dans ce processus.

Arthur Miousse invite Damien Turbide à prendre la parole.

Damien Turbide (à titre personnel).

Selon M. Turbide, il ne faut pas rêver en couleur quant à l'intégration des éoliennes dans le paysage car il faut nécessairement faire face à des impondérables. On doit d'abord miser sur la notion de développement durable et non celui de consensus, car il sera pratiquement impossible de l'obtenir. Il est donc partisan de certains compromis concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

En ce sens, Damien Turbide juge qu'il vaudrait mieux concentrer les éoliennes en un seul endroit plutôt que de les voir éparpillées sur le territoire. Par exemple, la *Cormorandière* ou le terrain derrière la centrale thermique actuelle à Cap-aux-Meules représentent à ses yeux des sites dont il faudrait tenir compte. Dans le cas des terrains adjacents à la centrale, on pourrait ainsi économiser sur les coûts de raccordement.

M. Turbide présente ce qui, selon lui, représente des avantages et des désavantages du développement éolien :

- Avantages : le développement éolien permet de se doter collectivement d'une source d'approvisionnement autre que celle au mazout, donc moins polluante. Puisqu'il s'agit d'une source renouvelable, c'est gagnant. Par contre, Damien Turbide se pose quelques questions quant au couplage (principalement au moment de démarrer les moteurs de la centrale). Il espère que les avantages écologiques ne seront pas diminués par les réalités du couplage.

- Désavantages : le processus actuel ne semble pas faire place à priori à d'autres types d'énergies, de technologies ou de façons de faire (entre autres en rapport à nos habitudes de consommation énergétique).

Monsieur Turbide se dit en faveur de l'implantation d'éoliennes domestiques mais à condition que cela soit encadré, supervisé par une expertise reconnue et ne devienne pas un développement anarchique.

Dans le cadre de la présente consultation, M. Turbide trouve cependant que les citoyens manquaient d'informations techniques sur lesquelles se prononcer.

M. Turbide aurait aimé que l'on tienne également compte de l'option relative à la pose d'un câble électrique sous-marin et doute de la quantité exacte d'emplois qui seraient perdus à la centrale de Cap-aux-Meules advenant qu'Hydro-Québec retiendrait cette option.

Léonard Aucoin rappelle que le mandat de la commission est de recevoir les commentaires sur l'énergie éolienne et que c'est la raison pourquoi, à ce stade-ci, les autres formes d'énergies n'ont pas été abordées de façon spécifique dans le document informatif. La commission reçoit quand même les commentaires de M. Turbide en ce sens et ceux-ci seront transmis à la Municipalité des Îles.

Joël Arseneau informe que, pour l'instant, la Municipalité des Îles ne peut et ne veut pas intervenir dans un projet d'installation d'un câble électrique tant qu'Hydro-Québec n'a pas manifesté l'intention ou l'intérêt significatif à opter pour cette solution. Par ailleurs, si tel était le cas, Joël Arseneau informe qu'il serait question de la perte de soixante-dix emplois et du démantèlement complet de l'actuelle centrale de Cap-aux-Meules.

Arthur Miousse invite Sylvie Desrochers à prendre la parole.

Sylvie Desrochers (à titre personnel)

Selon Mme Desrochers, nous devrions élargir l'analyse des possibilités au-delà de la simple énergie éolienne pour mieux définir les possibilités pour notre milieu.

Il faudrait par ailleurs mettre de l'avant des mesures incitatives pour les commerces et les individus afin d'inciter à la diminution de la consommation d'énergie.

Séverine Paluel (à titre personnel)

Mme Paluel est d'avis que la Municipalité de Îles devrait étudier ce qui se fait ailleurs car en Allemagne, par exemple, il y a des Îles qui sont alimentées à 100% par l'énergie éolienne. L'option de couplage éolien-diésel ne serait ainsi peut-être pas la seule solution en regard du développement éolien aux Îles.

Mme Paluel juge que malgré les coûts importants de l'option «offshore», il faudrait regarder de très près les possibilités qu'offre cette option plutôt que celle d'implantation dans les dunes. Si on développe des technologies pour contrer les effets nocifs de l'air salin, a-t-on regardé les effets du sable? Mme Paluel pense qu'avec le «offshore», les Îles-de-la-Madeleine auraient la possibilité de développer une expertise et devenir un exemple de développement dont les Madelinots pourraient être très fiers.

Finalement, Mme Paluel est d'avis que le milieu est peut-être un peu trop négatif ou pessimiste face à l'implantation d'éoliennes : « Il est vrai qu'on ne veut pas ça dans notre cour, mais on n'échappera pas à les avoir dans nos fenêtres, qu'elles soient «offshore» ou ailleurs».

Arthur Miousse invite M. Jonas Sahlin à prendre la parole.

M. Jonas Sahlin (à titre personnel)

Selon M. Sahlin, ce développement doit s'inscrire dans une notion globale de la consommation. Le milieu devrait par ailleurs étudier la possibilité d'un couplage avec l'incinérateur pour ainsi utiliser les déchets ultimes pour la production d'énergie.

Il rappelle qu'il est très important de tenir compte de l'impact sur la faune ailée et qu'il faut considérer avec attention les zones où l'on retrouve de fortes concentrations d'oiseaux (ex : Havre-aux-Basques). Il soulève le fait qu'il faut être optimiste face au développement éolien, car la technologie actuelle évolue très rapidement et plus on attend, plus on court la chance d'avoir des types d'éoliennes et des technologies plus performantes.

Léonard Aucoin spécifie que la question de la faune ailée sera effectivement prise en considération.

Arthur Miousse invite Mme Maryse Cormier à prendre la parole.

Mme Maryse Cormier (étudiante au Cégep des Îles)

En tant qu'étudiante, Mme Cormier n'est pas contre l'implantation d'éoliennes aux Îles. Il faut seulement tenir compte des impacts.

Elle espère cependant qu'on tiendra compte de l'important aspect relatif à la formation et que cela pourra créer des emplois aux Îles, pour les Madelinots, et qui permettra à des jeunes de revenir s'établir ici.

Maryse Cormier souligne qu'il serait important d'impliquer davantage les jeunes dans de telles démarches de consultation car il s'agit de leur avenir et qu'ils sont loin d'être désintéressés par ce débat.

Arthur Miousse invite les participants non inscrits à prendre la parole s'ils le désirent.

Christopher Clark (maire de Grosse-Île)

M. Clark souhaite que sa municipalité soit consultée et impliquée dans le processus avant que les commissaires ne remettent le rapport. Il fait part qu'il évalue la possibilité de rencontrer sa population en avril prochain. Il désire donc que les commissaires puissent assister à cette rencontre.

Léonard Aucoin précise que compte tenu que les commissaires peuvent décider de rencontrer tout individu ou organisme susceptible de les aider à bonifier la démarche en vue du dépôt de leur rapport à la Municipalité des Îles, la commission est ouverte à cette démarche avec la communauté de Grosse-Île, selon les disponibilités. Le tout sera donc à confirmer.

Cependant, le maire Joël Arseneau rappelle que le mandat des commissaires se résumait à deux séances publiques de consultation. Il invite cependant le maire de Grosse-Île à consulter sa population et à faire connaître au Conseil d'agglomération le point de vue de celle-ci.

4. Information sur les prochaines étapes de la consultation

Arthur Miousse, remercie les participants et souligne la très bonne participation de la population à cette consultation. Il rappelle que les mémoires peuvent être déposés jusqu'au 23 mars et que la commission devrait déposer son rapport à la Municipalité des Îles vers le 15 avril prochain.

Il rappelle qu'entretemps, les commissaires pourront rencontrer d'autres intervenants qui, par leur contribution, pourraient bonifier la démarche. En ce sens, une rencontre pourra se faire avec de représentants de Grosse-Île. Jeannot Gagnon informe que la Municipalité de Grosse-Île pourra déposer un mémoire et ce, même si la date butoir du 23 mars sera passée. Il en est de même pour la communauté de l'Île d'Entrée.

Joël Arseneau conclue en précisant que le rapport sera présenté au Conseil d'agglomération et qu'il sera donc rendu public.

5. Clôture de la rencontre

Clôture de la rencontre à 21h46.



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules, G4T 1A1
Téléphone : (418) 986-3100
Télécopieur : (418) 986-6962
Courriel : general@muniles.ca